

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_095

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Objet : Rapport d'activité 2022 de la métropole du Grand Nancy

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ — Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
12 décembre 2023			
Date de publication			procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE procuration à Gilles MAYER - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY procuration à Salvatore LIVOLSI
22 décembre 2023			
Transmis en préfecture le			
21 décembre 2023			

Rubrique : 8.8

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Philippe BERTRAND-DRIRA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain a voté le rapport d'activité 2022 de la métropole du Grand Nancy.

Ce document présente l'essentiel de l'activité de la métropole du Grand Nancy et vise à répondre à la demande légitime d'information des élus de l'agglomération et des citoyens.

Il est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Le maire procède donc à la communication du rapport d'activité 2022 de la métropole du Grand Nancy par ailleurs consultable sur le site de la métropole à l'adresse suivante :

https://media.grandnancy.eu/permalink/v1/1/96566/document/2023_MGN_RA_2022.pdf?token=OCq4YKQPrNdayMaAMnmo0dh2DJCuJJPIpkWp3DK3E0OZAKujbxKh2mje2OuKouu

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte du rapport d'activité 2022 de la métropole du Grand Nancy

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,
Philippe BERTRAND-DRIRA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

RAPPORT | 20 D'ACTIVITÉ | 22



métropole
GrandNancy

Art-sur-Meurthe • Dommartemont • Essey-lès-Nancy • Fléville-devant-Nancy • Heillecourt • Houdemont
Jarville-la-Malgrange • Laneuveville-devant-Nancy • Laxou • Ludres • Malzéville • Maxéville • Nancy
Pulnoy • Saint-Max • Saulxures-lès-Nancy • Seichamps • Tomblaine • Vandœuvre-lès-Nancy • Villers-lès-Nancy



SOMMAIRE

p.5 ÉDITO

LA MÉTROPOLE
DU GRAND NANCY p.6

p.18 UNE MÉTROPOLE
QUI SE TRANSFORME

UNE MÉTROPOLE
ATTRACTIVE p.32

p.50 UNE MÉTROPOLE
DE PROXIMITÉ

UNE MÉTROPOLE
SOLIDAIRE p.68

p.84 RESSOURCES

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2022

JANVIER

- Signature du contrat de territoire Eau et Climat
- Inauguration du Village de l'Insertion

FÉVRIER

- Recours à une délégation de service public d'une durée de huit ans pour l'exploitation de Nancy Thermal
- 1^{er} rendez-vous de la COP du Grand Nancy

MARS

- Adoption de l'accord de médiation concernant Nancy Thermal
- Gratuité des transports pour les résidents de la Métropole âgés de moins de 18 ans
- Recrutement d'un nouvel urbaniste pour le quartier Nancy Centre Gare



AVRIL

- Organisation d'un Campus Climat dans le cadre de la COP territoriale
- Démarrage de l'exposition « Dinosauriens : l'évolution grandeur nature » au jardin botanique Jean-Marie Pelt

MAI

- Présentation des grandes orientations du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en Conseil métropolitain
- Lancement d'une nouvelle formule pour la collecte des encombrants
- Présentation de la révision du schéma directeur de la ZAC Austrasie

JUIN

- Ouverture de la 2^e édition de la Plage des 2 Rives
- Présentation de l'avenant au Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique avec un engagement de 41 M € de la Région Grand Est



JUILLET/AOÛT

- Inauguration du Fêru des sciences
- Départ de la 7^e étape du Tour de France depuis Tomblaine
- Lancement du COPcast dans le cadre de la COP territoriale
- 1^{re} édition de Makerland au Fêru des sciences

SEPTEMBRE

- La Ville de Nancy et la Métropole s'engagent dans un plan de sobriété et de solidarité
- Inauguration de la nouvelle rue Jeanne-d'Arc à Nancy et de la voie verte du Fonteno à Jarville-la-Malgrange
- Piétonnisation d'une partie du centre-ville de Nancy
- Adoption en Conseil du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



OCTOBRE

- Signature de la « Déclaration des collectivités pour un air pur », pour laquelle la Métropole du Grand Nancy fait partie des premières collectivités signataires

NOVEMBRE

- Officialisation de la candidature du Grand Nancy pour la création d'un institut hospitalo-universitaire (IHU) spécialisé dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin aux côtés du CHRU de Nancy, de l'Inserm Est et de l'Université de Lorraine
- Semaine de sensibilisation de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Convention de partenariat entre EDF et le Grand Nancy pour le Fonds de Solidarité Logement



DÉCEMBRE

- Fin des travaux à Nancy Thermal et adoption de deux points majeurs concernant la gouvernance et les tarifs du complexe, dans le cadre du protocole de médiation
- Lancement des Défis Déclics pour baisser ses consommations énergétiques d'au moins 8 %
- 2^e édition du Marché de Noël zéro déchet dans la Grande halle de l'Octroi à Nancy

ÉDITO

UNE MÉTROPOLE QUI SE TRANSFORME POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES TRANSITIONS ET DES SOLIDARITÉS

Après un mois de juillet 2023 qui a été le plus chaud jamais enregistré sur Terre, ce rapport d'activité 2022 nous permet de mesurer l'importance des actions mises en œuvre par le Grand Nancy pour prendre sa part au défi de la **transition écologique**, mais aussi le chemin qu'il nous reste à parcourir pour être collectivement à la hauteur de l'enjeu.

Répondre à l'urgence climatique, c'est conjuguer le temps court – celui du plan métropolitain de sobriété et de solidarité mis en place à l'automne pour répondre à la crise énergétique par exemple – et le temps long, incarné par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui établit une stratégie pour réduire nos consommations comme nos émissions de gaz à effet de serre et augmenter notre production d'énergies renouvelables.

C'est une transformation en profondeur de nos modes de penser, de faire et de vivre notre territoire que nous avons initiée en 2020. À commencer par nos façons de nous déplacer : la révolution des transports grands nancéiens initiée par le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) est bel et bien engagée, en témoignent les nombreux chantiers lancés en 2022 pour préparer l'arrivée du futur trolleybus, dessiner un meilleur partage de l'espace public et donner à chacun la faculté de se déplacer.

Car il ne saurait y avoir une transition écologique sans justice sociale. 2022 aura été une année intense pour le 2^e pilier du projet métropolitain, **les solidarités**, entre la mise en place de la gratuité dans les transports en commun pour les moins de 18 ans et pour l'ensemble des usagers le week-end, l'accueil des réfugiés ukrainiens ou encore l'entrée en vigueur du Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH).



Mathieu Klein

Président de la Métropole du Grand Nancy, Maire de Nancy

Après de longs mois marqués par la crise sanitaire, 2022 nous aura permis de renouer avec la fête, les rires et les joies du partage, que ce soit sur le sable de la plage des 2 Rives, dans les musées métropolitains (avec un Fêru des sciences qui a rouvert ses portes), les institutions culturelles, les enceintes sportives et tous les lieux qui font vibrer notre métropole au quotidien.

L'embellie post-Covid aura aussi été celle du tourisme, du commerce, des industries culturelles et créatives, une dynamique amplifiée par la « vague » Nancy Thermal, complexe aqualudique unique en France dont l'achèvement ouvre une nouvelle page pour **l'attractivité et le rayonnement du Grand Nancy** et de son bassin de vie.

Ce rapport d'activité illustre le foisonnement des projets et des initiatives qui ont marqué nos 20 communes tout au long de l'année 2022, et ce, grâce à une administration métropolitaine en mouvement pour répondre aux aspirations et aux exigences des Grands Nancéiennes et des Grands Nancéiens.

LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

1



Territoire de **256 000 habitants** composé de **20 communes**, la Métropole du Grand Nancy est située dans la Région Grand Est, au cœur du Sillon lorrain qui réunit les villes et agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal, soit **1,4 million d'habitants**. Le bassin de vie compte **560 000 habitants** issus de la « Multipole Nancy Sud Lorraine » (13 intercommunalités composant le sud de la Meurthe-et-Moselle). Le Grand Nancy est une métropole universitaire avec plus de **50 000 étudiants**, **3 000 enseignants-chercheurs** et **11 grandes écoles**. Il est le siège de plusieurs grandes administrations, telles que l'ARS (Agence régionale de santé), le Rectorat Grand Est et l'Université de Lorraine.

Établissement public de coopération intercommunale, le Grand Nancy fait partie des **22 métropoles de France depuis 2016**. C'est l'une des coopérations intercommunales les plus anciennes de France, puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Il s'agit également de la plus intégrée des métropoles françaises avec Brest. Le Grand Nancy assure en effet un nombre important de services et de compétences pour l'ensemble de son territoire (développement économique, projets urbains, mobilités, transition énergétique, mais aussi de nombreux services urbains, comme la voirie, la gestion des déchets, les espaces verts, l'eau, l'assainissement...).



PARTICIPATION CITOYENNE

LE DIALOGUE AU CŒUR DE L'ACTION

La transformation du territoire ne peut se faire sans démocratie participative. Cela suppose un changement de culture du débat entre les citoyens, les élus et les services, évolution dont attestent plusieurs concertations majeures.



MEURTHE-CANAL

En septembre 2021, plusieurs moments de concertation et de dialogue ont permis aux habitants du secteur Meurthe-Canal dans les communes de Malzéville, Maxéville et Nancy, d'exprimer leurs attentes pour leur quartier (en termes de mobilités, d'aménagements urbains, de transition écologique...). Ce travail collectif a fait l'objet de quatre séances de restitution organisées en mars et avril 2022 au sein des quartiers Lafayette, Sentier du dimanche, Alstom et Grands Moulins. Les propositions citoyennes issues de ces échanges sont venues enrichir un plan-guide ayant vocation à définir les grands principes d'urbanisme et d'aménagement paysager de ce territoire.

NANCY CENTRE GARE

Plusieurs démarches participatives ont été engagées afin d'accompagner le projet Nancy Centre Gare, lequel concilie les problématiques d'habitat, de développement économique, de transports, d'espaces publics et d'équipements divers. Le 5 octobre 2022, une balade urbaine a permis de recueillir l'expertise du quotidien d'une centaine d'habitants et d'usagers. Cette démarche a été affinée à l'occasion d'explorations urbaines, auxquelles a été convié un panel d'une trentaine de personnes.

ACCOMPAGNEMENT DU PLAN DE GESTION DU BIEN UNESCO

L'année 2022 a été marquée par le déploiement, par la Ville de Nancy, d'un Plan de gestion de son patrimoine classé Unesco, constitué des places d'Alliance, de la Carrière et Stanislas. La Métropole a accompagné la ville centre dans la mise en place de dispositifs de participation. Cet accompagnement s'est matérialisé par la création d'un espace numérique permettant aux habitants et usagers de mieux connaître les enjeux du plan de gestion, et de s'exprimer sur leurs usages respectifs de ces lieux à forts enjeux d'attractivité.



CONSULTATION SUR LE DEVENIR DE LA CASERNE KLEBER

Le secteur des anciennes casernes Kléber à Essey-lès-Nancy, emprise foncière importante laissée vacante au départ de l'armée, fait l'objet d'études préopérationnelles en vue de futurs aménagements. Sa proximité avec le centre-ville, l'itinéraire du futur trolley et d'un axe routier pénétrant, constituent des enjeux d'attractivité qui ont amené la commune d'Essey-lès-Nancy et le service métropolitain de l'urbanisme à soumettre sans attendre les différents projets à consultation. Lancée en 2022, la démarche participative a vocation à se déployer sur le long terme, tout au long de la réalisation du projet d'aménagement.



COP TERRITORIALE

Initiée en février 2022, la COP territoriale du Grand Nancy a accompagné l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Au fil de rencontres et d'ateliers thématiques, acteurs, partenaires et habitants du territoire ont été associés. Les étudiants ont ainsi été mobilisés pour un Campus Climat riche en idées. La COP du Grand Nancy est également un moyen d'engager les habitants.

Le défi Déclics, lancé cet hiver, en est un exemple : il a permis aux participants d'économiser en moyenne 9% sur leurs factures d'énergie.

Fresque du climat, calcul du bilan carbone, podcasts... Les rendez-vous se sont succédé en 2022, notamment au Plateau de Haye et lors de « Jardins de Ville, Jardins de Vie » en septembre. Les artistes ont également enrichi l'initiative avec des expositions, des concerts et des films. La COP du Grand Nancy se poursuivra dans les prochaines années, alliant dialogue renforcé et actions participatives.

UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE OUVERTE À TOUS

La plateforme métropolitaine de participation citoyenne, mise en place en mai 2021 avec la concertation sur le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), s'est enrichie en 2022 de l'intégration des communes de Malzéville et de Vandœuvre-lès-Nancy, ce qui porte à cinq le nombre des communes bénéficiant gracieusement de l'outil numérique. Côté métropolitain, huit espaces de dialogue ont été créés en 2022, en lien avec des projets nécessitant d'informer, de consulter, ou encore de concerter la population et les usagers du territoire. À ce jour, plus de 4 000 utilisateurs ont franchi le pas de la participation numérique.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Six rendez-vous ont rythmé la construction du PCAET en 2022. Acteurs de la société civile issus du monde de l'entreprise, de l'université ou de la santé, associations et citoyens volontaires... Près de 500 personnes ont contribué au choix des grandes orientations de la transition énergétique et au plan d'action de ce document réglementaire.

Dans le cadre de la construction du PCAET, un « Campus Climat » a réuni une cinquantaine d'étudiants, le 2 avril 2022, au siège de la Métropole, pour travailler sur les scénarii de trajectoire carbone.



LES INSTANCES PARTICIPATIVES MÉTROPOLITAINES



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – C3D

Le C3D, instance de démocratie participative de la Métropole, rassemble 110 conseillères et conseillers bénévoles. Ces citoyens volontaires, représentants des communes du territoire ou engagés du monde associatif ou syndical, œuvrent à mettre leur expertise citoyenne au service des élus de la Métropole afin de coconstruire les politiques publiques sur le territoire métropolitain.

En 2022, à la demande de la Métropole, les membres du C3D ont contribué, par leurs propositions, à porter les enjeux d'acceptabilité sociale autour des problématiques de sobriété en lien avec le PCAET et la COP territoriale. Collectivement, ils ont travaillé sur la manière dont les « comportements individuels et de dynamique collective » se révèlent être « des leviers des transitions ». Ils ont également rédigé des recommandations dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets sur la stratégie d'adhésion des usagers aux gestes de prévention, ont nourri les débats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Enfin, sollicités par le Conseil national de l'alimentation sur les enjeux de précarité alimentaire, ils ont mené un travail sur l'alimentation durable et la transition alimentaire, dont les réflexions se poursuivent.

Tous leurs travaux sont à retrouver sur conseildedeveloppementdurable.grandnancy.eu



LE CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)

Instance de participation et de coconstruction avec les services et les élus métropolitains, le Conseil de la vie étudiante a été créé en 2009 afin de renforcer le dialogue avec les 50 000 étudiants de la métropole. Il est composé de 37 membres dont 28 étudiants, ainsi que de personnels représentatifs de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire et des institutions œuvrant dans le domaine de la vie étudiante. Mehdi Kalkoul, étudiant en Droit, et Clara Popelka, étudiante à Sciences Po, ont été élus respectivement Président et Vice-présidente de la session 2021-2023 lors de la séance d'ouverture qui s'est tenue en mars 2022.

En 2022, le CVE a notamment abordé la thématique du développement durable, à travers la participation au « Campus Climat » en avril et l'organisation de deux groupes de travail sur les sujets suivants : projet d'implantation de composteurs partagés sur les sites universitaires ; projet de création d'une

foire à l'équipement à destination des étudiants (la première édition s'est tenue lors de la rentrée universitaire 2023) ; création d'une campagne de communication spécifiquement dédiée aux étudiants sur la prévention des déchets (mise en place prévue à la rentrée universitaire 2023).

Le CVE a également exploré le sujet des mobilités, via l'organisation d'une Commission pour présentation du Plan métropolitain des mobilités, l'implication dans le bilan du fonctionnement de la ligne nocturne « Pleine Lune » (service dont le CVE est à l'origine de la création), et la présentation du réseau de substitution pendant les travaux d'aménagement du nouveau trolleybus.

Enfin, le CVE a travaillé à la mise en place d'actions de réduction des risques lors des événements festifs étudiants. Ainsi, 1 000 kits contenant des outils de prévention (éthylotests, préservatifs, protections de verre, bouchons d'oreilles) ont été créés, en partenariat avec l'Université de Lorraine et l'association Addictions France, et proposés lors de divers événements à destination des étudiants.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée de 30 membres, représentants d'associations locales et élus métropolitains, la Commission consultative des services publics locaux examine et s'exprime sur les rapports d'activité des délégataires de services publics et des services en gestion des équipements métropolitains. Instance réglementaire issue de la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité, elle est réunie autant que de besoin pour délivrer un avis éclairé sur la base des rapports d'activité remis par les délégataires de services. Organe privilégié d'échanges avec les élus et les services sur une vision globale et technique des politiques publiques, la CCSPL travaille à l'amélioration du service public. Un nouveau dossier en 2022 : le passage en CCSPL de la gestion de Nancy Thermal.

LES CONSEILS CITOYENS DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Habitants, membres d'associations, professionnels du quartier, tous composent les conseils citoyens et ont pour ambition d'agir ensemble au plus proche des préoccupations de leur quartier. Le territoire de la métropole compte 8 quartiers de la « politique de la Ville », au travers desquels 9 conseils citoyens se dessinent avec plus de 150 membres. Objectifs de cette démarche participative liée au Contrat de Ville : faire remonter des observations, des idées, des constats et créer du lien avec les habitants. En 2022, les conseils citoyens ont notamment participé à la démarche d'évaluation engagée pour le Contrat de Ville.

DES RELATIONS INTERNATIONALES MARQUÉES PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENGAGEMENT EUROPÉEN

Située au cœur de la Région Grand Est, du Sillon Lorrain et de l'espace européen, la Métropole du Grand Nancy continue de développer ses nouvelles compétences en matière de relations internationales, en œuvrant pour les solidarités et en renforçant son engagement européen.



PRIORITÉ À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

Au titre de ses politiques de développement durable et de solidarité internationale, la Métropole du Grand Nancy a mis au cœur de ses priorités l'accès de tous à une eau potable et à un assainissement de qualité. Cet engagement fort se concrétise par le dispositif « Fonds Eau » et son appel à projets organisé chaque année.

En 2022, trois projets ont ainsi été retenus et soutenus dans le cadre du « Fonds Eau » :

- l'adduction d'eau potable au poste de santé de Sansando en Guinée, portée par l'association Espoir Enfants ;
- la réalisation de deux forages-adductions motorisés sur les sites de Boma et du Territoire de Moanda en République Démocratique du Congo, portée par l'association Les Amis de Tuidi Madiata ;
- la construction de 20 citernes enterrées pour la récupération des eaux pluviales à Beit Dajan en Cisjordanie, portée par l'Union régionale des associations France Palestine Solidarité du Grand Est.

Au-delà du soutien apporté à ces projets associatifs, la Métropole, en lien avec le réseau régional multi-acteurs Gescod (Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement) dont elle est membre, a souhaité s'engager en matière de coopération décentralisée. Elle a notamment initié un partenariat stratégique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec la commune de l'Île de Gorée au Sénégal, dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet d'assainissement. Ces projets contribuent à l'un des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, « Eau propre et assainissement », qui visent à garantir l'accès de tous à des sources d'eau potable et à l'assainissement.

AIDES D'URGENCE POUR LE LIBAN ET L'UKRAINE

Concernant l'aide humanitaire d'urgence, la Métropole du Grand Nancy a contribué et participé, du 27 au 29 juin 2022, au suivi du Fonds de solidarité Liban, mis en place par Cités Unies France.

Dans le cadre de la solidarité à l'égard de l'Ukraine, la Métropole du Grand Nancy s'est fortement impliquée dans l'accueil de populations réfugiées. Elle a également versé une subvention exceptionnelle de 35 000 € au fonds de solidarité de Cités Unies France et une autre de 15 000 € à la Protection civile.



POURSUITE DE L'ENGAGEMENT EUROPÉEN

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a poursuivi son engagement européen en matière de valorisation de projets, de recherche de financements (suivi de l'avancée des projets conventionnés) et de préparation de la période de programmation des fonds européens 2021-2027.

La Métropole a également participé à l'événement de lancement des programmes européens FEDER-FTJ-FSE + Grand Est 2021-2027, organisé le 12 décembre 2022 à Strasbourg.

Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le dialogue citoyen « Parlons Pacte vert européen » organisé à Nancy le 9 mars 2022 a

réuni près de 200 participants. Cet événement a bénéficié de la présence de Frans Timmermans, vice-président exécutif de la Commission européenne en charge du Pacte vert.

Enfin, le Grand Nancy a été présent cette année dans les réseaux européens de référence. Il a notamment participé au Forum Environnement d'Eurocities les 7 et 8 avril 2022 à Grenoble et à l'Université européenne de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFFCRE) les 6 et 7 octobre 2022 à Bordeaux. Quelques mois auparavant, le 8 février, la réunion de la Commission « Europe et participation citoyenne » de l'AFFCRE, présidée par Laurent Watrin, Conseiller délégué aux financements européens, s'était d'ailleurs déroulée à Nancy. La 2^e édition du Forum France-Royaume-Uni des maires et des élus locaux a eu lieu à Nancy les 24 et 25 octobre 2022.



Mathieu Klein et Frans Timmermans pour « Parlons Pacte vert européen »

LE SILLON LORRAIN LABORATOIRE DE L'ACTION TERRITORIALE

Depuis son origine, le Sillon Lorrain s'est donné comme vocation d'anticiper l'évolution des modes de vie des citoyens, et ainsi d'être un véritable laboratoire de l'action territoriale et des politiques locales.

S'appuyant sur plus de dix années de pratique mutuelle de leurs différences, les villes et les agglomérations fondatrices du Pôle métropolitain (Thionville, Metz, Nancy et Épinal) savent que, pour être au rendez-vous des nouvelles attentes des citoyens face aux mutations profondes de la société, il est important de sortir d'une vision centrée sur le seul exercice des compétences pour envisager ce qui peut être fait ensemble ou de manière mutualisée.

Cette vocation s'exerce au profit de sept thématiques : Développement économique, Enseignement supérieur, recherche & innovation, Culture, Santé, Bien-être - Loisir, Aménagement territorial, Transport - mobilité.

En 2022, l'activité du Sillon Lorrain s'est concentrée autour des transitions et de la coopération des territoires.

**sillon
lorrain**
pôle métropolitain
européen



TRANSPORT ET MOBILITÉ

Lancé par Elisabeth Borne, ministre des Transports, le 1^{er} juillet 2019, le « Grenelle des mobilités », mené par la Région Grand Est et le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain, a permis d'aboutir à la production d'un « Livre blanc des mobilités en Lorraine » porté par les élus de l'ensemble du territoire.

Ce travail, réalisé en lien avec les trois agences d'urbanisme Scalen, Aguram et Agape, a permis aux élus d'adopter avec la Région Grand Est neuf engagements.

Parmi eux : doter la Lorraine d'un réseau d'infrastructures de mobilités à la hauteur des enjeux de moyen terme ; porter ensemble le projet de Réseau express métropolitain ; mieux accompagner les moins mobiles ; faciliter l'usage du vélo et du covoiturage, faciliter les initiatives transfrontalières.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DÉCARBONATIONS, HYDROGÈNE

La stratégie de décarbonation en Grand Est doit trouver ses applications concrètes dans les territoires. Le Sillon Lorrain est une maille cohérente pour mettre en application de manière concrète les politiques régionales.

Par ailleurs, le Sillon Lorrain est le relais des dispositifs régionaux proposés en complémentarité avec l'ADEME dans le cadre du programme Climaxion d'accompagnement des entreprises et des collectivités en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

Le Sillon Lorrain œuvre également à appuyer un développement cohérent à l'échelle de la chaîne de valeur Hydrogène afin d'aider à structurer un écosystème robuste et pérenne. La démarche s'appuie sur les deux projets structurants que sont ARCHYPEL, localisé au sein des agglomérations de la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de Communes des Terres Touloises, et le projet METZ H2 en développement au sein de l'Eurométropole de Metz.

TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCONOMIQUE

LIMEDIA

Limédia est la médiathèque en ligne 24/7 des bibliothèques du Sillon lorrain. La bibliothèque numérique du Sillon Lorrain se matérialise à travers ces trois sites :

- limédia Galeries, site libre et gratuit sous licence Etalab, permet de valoriser le patrimoine numérisé des bibliothèques participantes : manuscrits, cartes postales, livres anciens, photos, iconographie... Il contient plus de 33 000 documents ;
- limédia Kiosque, site également libre et gratuit sous licence Etalab, permet d'accéder à la presse ancienne jusqu'à 1955, soit près de 150 000 numéros numérisés ;
- limédia Mosaïque donne accès à de nombreux médias : 15 000 livres, 15 500 films, 900 titres de magazines à consulter, cinq millions de titres pour la musique, et des cours en ligne pour l'apprentissage des langues et le soutien scolaire.

Le réseau Limédia

Le réseau Limédia comprend 12 membres institutionnels fondateurs, les villes et agglomérations de Nancy, Metz et Thionville ; les communautés de communes de Lunéville à Baccarat, Saint-Diè-des-Vosges, Bassin de Pompey.

Depuis le démarrage du groupement, l'assemblée générale a accepté les adhésions des communes de Maizières-lès-Metz et Châlons-en-Champagne, de la communauté de communes de Mad-et-Moselle et de la communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Ce qui porte à 16 le nombre des membres.

Le réseau représentera 10 réseaux de lecture publique pour près de 70 bibliothèques médiathèques, répartie sur 5 départements, desservant 720 000 habitants.

L'ambition globale de ce projet s'écrit autour de quatre objectifs : développer l'inclusion en réduisant les fractures culturelles et sociales ; positionner les bibliothèques en tant que médiatrices de l'innovation digitale ; valoriser le patrimoine de la région, et respecter nos identités plurielles ; accompagner les citoyens créateurs dans la société digitale.

CHIFFRES 2022

Une Capitale French Tech sur l'ensemble du Grand Est :

- Alsace
- Lorraine
- Champagne-Ardenne

Les start-up sur le territoire Grand Est

- +750 start-up
- +220 M€ levés en 2021
- +20 structures d'accompagnement



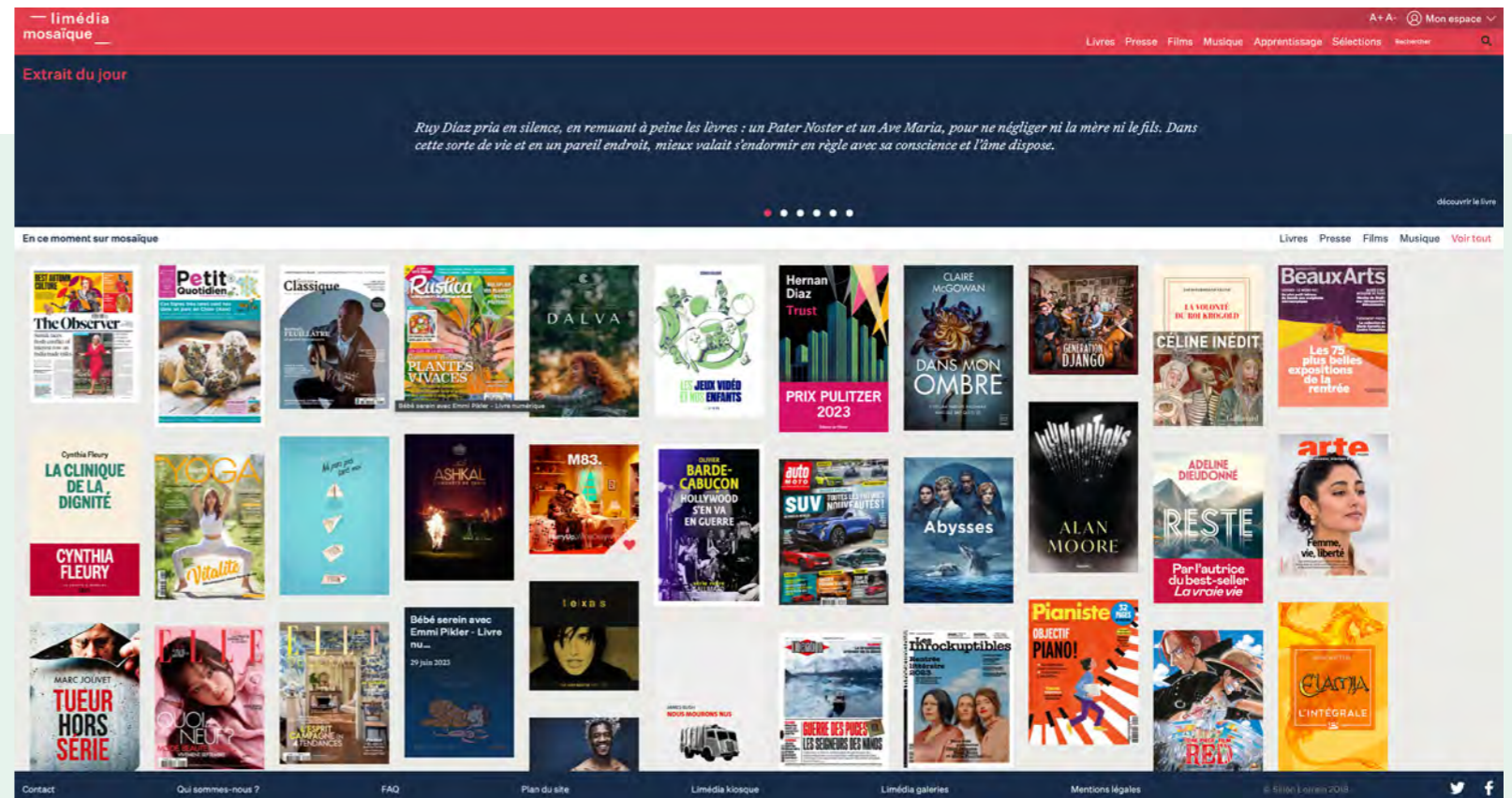
FRENCH TECH EAST

D'abord Métropole French Tech en 2015, puis Capitale French Tech en 2019, l'association French Tech East est présidée par des entrepreneurs qui construisent les actions, les opérations, les manifestations à destination des entrepreneurs et porteurs de projets innovants du territoire.

Un nouveau board a été élu le 17 janvier 2022. Trois postes supplémentaires ont été recrutés. Les axes principaux de French Tech East en 2022 :

- Aider les start-up à recruter
- Aider les start-up à se financer
- Aider les start-up à accélérer
- Valoriser les start-up du territoire
- Favoriser une tech plus verte et diversifiée
- Se rencontrer et échanger : créer de la valeur

En novembre 2022, un dossier a été déposé afin de renouveler le label « Capitale French Tech » pour 2023 à 2025, en répondant à l'appel à projets dédié. Le renouvellement du label a été obtenu en février 2023.



21

UNE MÉTROPOLE QUI SE TRANSFORME



UN NOUVEL HORIZON POUR LES MOBILITÉS

Avec un million de déplacements quotidiens, le Grand Nancy a fait de la mobilité l'une des priorités du mandat.

UN TROLLEYBUS ÉLECTRIQUE POUR LA LIGNE 1

Conformément à l'ambitieux Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) adopté fin 2021, le Grand Nancy a fait le choix d'un trolleybus 100 % électrique en remplacement du TVR dont le matériel était arrivé à bout de souffle. Une alternative crédible et pertinente, alliant confort, rapidité et capacité accrue pour la ligne 1 du futur réseau de transports en commun qui s'appuiera sur cinq lignes structurantes, dont des lignes 2 à 5 en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

L'année 2022 a été consacrée aux préparatifs du chantier de la ligne 1 : commande des nouveaux matériels pour le trolleybus, échanges avec le constructeur Hess pour définir les spécifications du véhicule, vote pour choisir le design et la couleur, études de maîtrise d'œuvre, recrutement des entreprises... Les travaux ont démarré le 13 mars 2023, dès le lendemain de l'arrêt du TVR.

VILLE À 30, POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

2022 aura aussi été une année consacrée aux réflexions et à la concertation autour de l'apaisement des vitesses. Plusieurs communes de la Métropole ont travaillé sur le concept de la « ville à 30 », une démarche qui s'est poursuivie sur 2023 pour aboutir à une mise en œuvre à l'été 2023 à Nancy. Ce travail sur la ville à 30 va dans le sens d'un meilleur partage et un apaisement de l'espace public, au profit des piétons et des vélos.



Trolley
100 % électrique



13

mars 2023

Début des travaux



Le futur trolleybus du constructeur Hess

LE PLAN PIÉTONS MIS EN ŒUVRE

Après une concertation menée pendant plus d'un an, la piétonnisation d'une partie du centre-ville de Nancy a été mise en place en septembre 2022, sur un périmètre allant de la Porte de la Craffe à la rue Saint-Nicolas. Objectif : laisser plus de place aux piétons et aux utilisateurs des modes de déplacement doux pour un meilleur partage de l'espace public. Il s'agit aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, des commerçants, des promeneurs et des visiteurs, en réduisant notamment la pollution et les nuisances sonores, au sein d'un environnement plus sécurisé. Ainsi, c'est un centre-ville plus attractif et plus convivial qui offre une expérience de la ville différente, alliant balade, flânerie, achats et animations.

La piétonnisation est étroitement liée à la transformation du plan des mobilités déployée à l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, qui vise à faire évoluer les modes de déplacement (que ce soit en voiture, en transport en commun, à vélo ou à pied) afin d'offrir à chacun une solution adaptée à ses besoins.



TRANSPORTS EN COMMUN: UN RÉSEAU QUI S'ADAPTE POUR GAGNER EN PERFORMANCE

Après les perturbations liées à la crise sanitaire, la fréquentation du réseau Stan a augmenté de 20 %. Une nette progression qui s'explique aussi par des mesures de gratuité ciblées.

UNE FRÉQUENTATION EN HAUSSE

En 2022, le service de réseau de transport en commun a quasiment retrouvé une situation normale avec près de 7,75 millions de kilomètres commerciaux parcourus (contre un peu plus de 8 millions en 2019). Autre point positif : la qualité de service s'est nettement améliorée avec seulement 1,87 % de services non couverts (contre 4,3 % en 2019).

La fréquentation a également progressé de 20 % par rapport à 2020 et 2021, années lourdement impactées par les mesures de restriction des déplacements liées au Covid-19, même si elle reste encore en retrait par rapport à 2019.

UN RÉSEAU QUI S'ADAPTE EN VUE DES TRAVAUX DE LA LIGNE 1

Une nouvelle ligne Brabois Express a été créée le 29 août 2022. Elle permet d'offrir une liaison rapide (moins de 30 minutes) de la gare de Nancy à destination du CHU de Brabois, préfigurant les lignes de remplacement mises en place pendant les travaux pour le futur trolley (lignes A et B). Desservant neuf arrêts, la ligne Brabois Express fonctionne en heure de pointe et en autobus standard, avant de passer en autobus articulé depuis l'arrêt du TVR le 12 mars 2023.

DES MESURES DE GRATUITÉ CIBLÉE

Depuis le 1^{er} mars 2022, le réseau de transport en commun Stan est accessible gratuitement pour les moins de 18 ans. 90 % des Grands Nancéiens âgés entre 6 ans et 18 ans disposent d'un titre de transport gratuit en 2022 (près de 24 000 abonnements gratuits ont été distribués). Une mesure qui a permis d'accroître la fréquentation de 15 % pour ce public.

De même, depuis le 16 septembre 2022, la ligne Citadine de Nancy (100 % électrique) est entièrement gratuite pour tous, quel que soit l'âge. Une mesure prise en accompagnement de la piétonnisation du centre-ville. Sur la zone piétonne, les voyageurs peuvent monter ou descendre à la demande.

Enfin, en janvier et février 2022, consécutivement à la prolifération du variant Omicron dans le cadre des résurgences de la crise sanitaire, la Métropole du Grand Nancy a décidé d'accorder à nouveau la gratuité des transports pour le personnel sanitaire. Ce sont 1447 demandes de pass qui ont été traitées.



LA CITADINE


7,75 M
kilomètres
parcourus


30 MIN
de la gare de Nancy
au CHU de Brabois


100 %
électrique


GRATUIT
pour toutes et tous



LA POLITIQUE VÉLO DU GRAND NANCY

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives, la Métropole accompagne le développement de l'usage du vélo.

UN PLAN VÉLO AMBITIEUX

Dans la dynamique de l'élaboration du Plan Métropolitain des Mobilités, la Métropole continue de mettre en œuvre son schéma directeur cyclable. L'objectif, très ambitieux, est de tendre vers une part modale du vélo dépassant les 12 %, en portant à terme le linéaire d'aménagements sécurisés à 200 km.

La Métropole vise la construction d'un réseau cyclable hiérarchisé en trois niveaux : un réseau structurant, avec des aménagements larges et confortables qui permettront aux cyclistes novices de se sentir à l'aise et aux plus confirmés des déplacements rapides sur de longues distances ; un réseau interquartier qui offrira un maillage dense du réseau et du territoire ; et un réseau de desserte de proximité pour faire en sorte que tout déplacement puisse être réalisé intégralement à vélo.

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

L'année 2022 a vu la finalisation et l'engagement de plusieurs chantiers d'envergure, tels que la prolongation des aménagements cyclables rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Gabriel-Mouilleron et l'avenue du Général-Leclerc), la réalisation de la piste cyclable provisoire sur la VEBE, de la piste de l'avenue du Bois Gronée à Laxou, de la voie verte du Fonteno à Jarville et de la voie verte du château à Saulxures-lès-Nancy.



1 350
vélos en location

UNE FLOTTE DE LOCATION EN PLEIN ESSOR

Destiné à la location de vélos de moyenne et de longue durée, le service VélOstan'boutic se compose d'un parc de 1350 vélos : des vélos « classiques » (vélos de ville, vélos pliants) disponibles de la demi-journée à l'année, et des vélos « spéciaux » (vélos à assistance électrique (VAE), VTT, tandems, vélos cargo, BMX...). La flotte a connu en 2022 une augmentation considérable avec l'acquisition de 500 VAE supplémentaires, 100 VTC et un biporteur électrique.

En 2022, 3 093 contrats ont été conclus, soit l'équivalent de 219 402 journées de location.

Pour un usage occasionnel et non planifié, les Grands Nancéiens disposent de vélos en libre-service grâce à VélOstan'lib, un dispositif géré par JCDecaux, avec 250 vélos répartis sur 34 stations. En 2022, VélOstan'lib a comptabilisé 1 099 abonnés « longue durée » et 14 262 abonnés « courte durée » ainsi que 123 756 emprunts de vélos.

DU NOUVEAU CÔTÉ STATIONNEMENT

En 2022, l'offre de stationnement pour vélos s'est étoffée avec l'installation de 647 nouvelles places de stationnement vélo en arceaux ainsi que 8 nouveaux box sécurisés pour le stationnement résidentiel et 4 nouvelles stations de gonflage.

AGIR ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

La Métropole multiplie les actions collectives en impliquant tous les acteurs du territoire pour réaliser des économies d'énergie, limiter la pollution et s'engager dans une trajectoire de transition écologique.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Tout au long de l'année 2022, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été élaboré via une série d'ateliers, de temps forts et de séminaires qui ont réuni de nombreux partenaires et acteurs dans le cadre de la COP territoriale lancée en février 2022. Structuré en cinq axes, le PCAET a pour principaux objectifs de réduire les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter la production d'énergies renouvelables et d'améliorer la qualité de l'air. Avec ce document réglementaire qui a été soumis au conseil métropolitain en mars 2023, la Métropole a pour ambition de devenir un territoire bas carbone à l'horizon 2050.

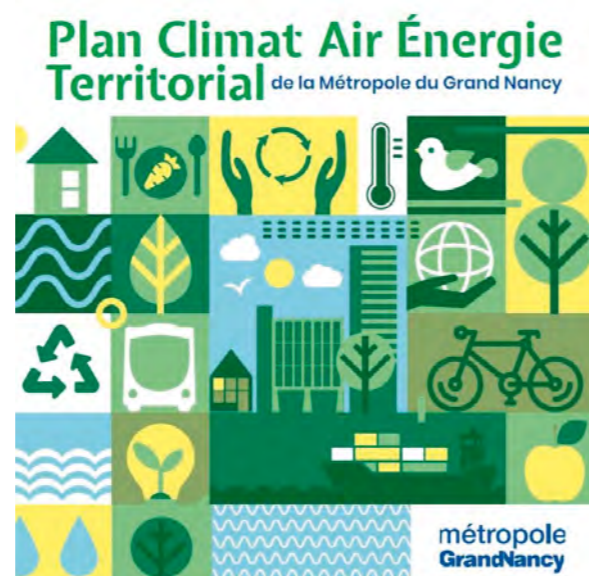
BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Grand Nancy a réalisé en 2022 son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur la base de ses activités de l'année 2021. Les émissions générées par les activités, les services et la mise en œuvre des compétences de la Métropole ont représenté un total de 54 677 tonnes équivalent CO₂. La présentation des données permet à chaque direction opérationnelle de connaître sa propre contribution par type d'émissions, préalable nécessaire à la mise en œuvre d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Pour préserver sa ressource en eau, le Grand Nancy accorde depuis 2008 une subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à hauteur de 50 % du coût d'un équipement de 300 litres minimum et ses accessoires éventuels. Pour l'année 2022, 391 particuliers ont bénéficié de la subvention pour un investissement de 17 167 €.

Un questionnaire adressé en novembre aux bénéficiaires de ce dispositif sur la période 2021-2022 a permis de mesurer leur taux de satisfaction : sur les 169 personnes ayant répondu, 84 % étaient satisfaites, voire très satisfaites de l'offre proposée par la Métropole. Dans un contexte d'intensification des phénomènes de sécheresse et compte tenu du grand nombre de demandes de subvention et du taux élevé de satisfaction, ce dispositif est prolongé et s'adapte avec une nouvelle grille tarifaire permettant de faciliter l'acquisition d'équipements de plus grande capacité.



MARCHÉS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Depuis la fin des tarifs réglementés de vente, le Grand Nancy organise des marchés groupés pluriannuels pour la fourniture de gaz et d'électricité à destination des communes et collectivités volontaires à l'échelle des quatre départements lorrains. Ces groupements représentent un total de 342 partenaires et 44 M€ d'achat sur l'année 2022.

Une nouvelle consultation pour la fourniture de gaz a été lancée en 2022 pour les périodes de consommation de 2023 à 2025. Dans un contexte de forte tension sur les coûts d'approvisionnement, la durée de ce marché a été portée à trois ans, permettant une meilleure anticipation sur les marchés de long terme.

PRIMES ÉNERGIE

La Métropole du Grand Nancy permet à tous de valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) délivrés par l'État. Ce dispositif vise à aider financièrement les travaux de rénovation énergétique. L'information, le conseil et l'accompagnement technique des bénéficiaires sont réalisés par la Maison de l'Habitat et du Développement Durable et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy Grands Territoires.

En 2022, 221 travaux de particuliers ont été valorisés pour un montant d'aide totale de 218 576 €. Les travaux les plus fréquemment aidés sont les travaux d'isolation et les travaux de remplacement d'une chaudière à gaz. Sept personnes morales de droit privé et public ont également pu être accompagnées (1 commune, 4 SCI, 1 copropriété et 1 entreprise), pour un montant d'aide totale de 6 150 €.

ÉCOWATT

Porté par RTE et l'Ademe, Écowatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités de consommer l'électricité au bon moment et ainsi de réduire les risques de coupure d'électricité. Le Grand Nancy a signé en décembre 2022 la charte Écowatt et s'est engagé à développer les bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité.



PLAN MÉTROPOLITAIN DE SOBRIÉTÉ ET DE SOLIDARITÉ

Dans un contexte de crise énergétique sans précédent, la Métropole a présenté au Conseil métropolitain du 29 septembre 2022 un plan de sobriété et de solidarité visant à réduire de 10 % la consommation d'énergie sur l'ensemble des équipements publics. Il ne s'agit pas simplement d'une nécessité budgétaire, mais d'accélérer la transition énergétique en atteignant des objectifs de sobriété annoncés dans le PCAET. Le Grand Nancy cherche à répondre à l'urgence énergétique et sociale à travers trois objectifs de très court terme : réduire de 10 % la consommation énergétique métropolitaine, protéger les Grands Nancéiens les plus fragiles, et garantir le fonctionnement des services publics.

FONDS AIR BOIS

Pour améliorer la qualité de l'air sur son territoire, la Métropole du Grand Nancy a été lauréate de l'appel à projets « Fonds Air Bois » de l'Ademe pour lequel elle avait candidaté en 2022. Elle a obtenu le financement de 70 % de la réalisation d'une étude de préfiguration. Cette dernière, effectuée en interne avec l'appui de nombreux partenaires, a permis de définir les modalités du futur Fonds Air Bois. Ce dispositif vise à accélérer le renouvellement des appareils de chauffage individuel au bois les moins performants et les plus polluants ainsi qu'à sensibiliser aux bonnes pratiques de chauffage au bois et de gestion des déchets verts. Le brûlage à l'air libre des déchets verts, bien qu'interdit, représente une source importante d'émissions de particules fines, tout comme l'utilisation de cheminées à foyer ouvert ou d'appareils à foyer fermé anciens.

URBANISME UNE VISION DURABLE ET PARTAGÉE

Qualité de vie et d'habiter, nature en ville, enjeux environnementaux et climatiques : à travers ses projets d'urbanisme, la Métropole agit en faveur d'un aménagement durable de son territoire.



DE NOUVELLES ÉTUDES URBAINES

Menées avec l'agence Intensités, les études urbaines des Rives de Meurthe Nord ont considérablement avancé avec la présentation, en ateliers de concertation, du plan guide des différents secteurs (Lafayette, Sentier du Dimanche, Alstom, Grands Moulins). Après sa validation en comité de pilotage en mai 2022, le projet est en phase d'orientations d'aménagement et de programmation. En parallèle, un marché vient d'être attribué pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en urbanisme transitoire.

Quant à Nancy Centre Gare, dont la nouvelle mission de maîtrise d'œuvre urbaine a été confiée au groupement mené par l'agence Leclercq Associés, la réalisation du plan guide a été alimentée par de nombreux workshops et moments de concertation, comme une balade urbaine avec 70 personnes et des explorations urbaines en compagnie d'un panel représentatif d'usagers. En décembre 2022, les premières orientations de programmation ont été définies en comité de pilotage.

Du côté des anciennes casernes Kléber, ancienne zone OPEX et Cœur Plaines Rive Droite, à Essey-lès-Nancy, l'équipe Wald/Artelia mène des études urbaines préopérationnelles. Avant le démarrage de la phase opérationnelle en 2024, des rendez-vous de concertation présentent l'avancement du plan guide et questionnent l'avenir du projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie en 2022. Objectif : concilier les enjeux écologiques et climatiques aux besoins métropolitains de développement résidentiel et d'attractivité.

Les futurs secteurs de projet seront encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) territoriales, permettant de prendre en compte les qualités architecturales, urbaines, environnementales et paysagères des espaces. Ces OAP constituent un outil essentiel pour engager un nouveau dialogue urbain avec les promoteurs et aménageurs.

Quant au nouveau règlement d'urbanisme, un travail a été initié avec trois communes test (Heillecourt, Saulxures-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy) avant sa généralisation en 2023. Les zones agricoles et naturelles protégées, les espaces de nature et les cœurs d'îlot à préserver ont été identifiés, afin d'éviter une densification irraisonnée. Et pour limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, un nouvel outil fixant des seuils minimums de surfaces écoaménagées est en développement.

Enfin, l'étude visant la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager s'est prolongée avec la validation du diagnostic par les 20 communes. Le futur règlement du PLUi intégrera les éléments bâtis et paysagers protégés, ainsi que les ensembles urbains à préserver.

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Permettant une harmonisation des règles sur l'ensemble du territoire, le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est en cours d'élaboration. Après le travail réalisé avec les communes et les personnes publiques associées, la concertation s'est poursuivie en 2022 avec les acteurs associatifs et économiques, ainsi qu'avec les habitants. L'occasion de présenter le diagnostic, d'échanger autour des propositions d'orientations et de recueillir les attentes de chacun. Les débats d'orientations ont ensuite été organisés dans les conseils municipaux, puis en Conseil métropolitain le 30 mars 2023.

Nancy Centre Gare



PUBLICATION DES PLU SUR LE GÉOPORTAIL NATIONAL DE L'URBANISME

Le 1^{er} janvier 2023, les PLU devront obligatoirement être publiés sur le Géoportail national de l'urbanisme. Dans cette perspective, un important travail a été réalisé afin de convertir les documents au format standardisé. Une réflexion est engagée pour adapter les outils du futur PLUi. Des bases de données ont également été élaborées ou confortées dans le cadre du PLUi (OAP, secteurs de projet) et dans le domaine de l'écologie urbaine (ABM, zones humides).

Quartier Alstom



Les Grands Moulins

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZAC MÉTROPOLITAINES

Dans la ZAC Bois-la-Dame, plusieurs réalisations ont vu le jour à proximité du parc Georges-Brassens (dont les travaux d'extension autour d'une zone humide ont débuté) : aménagement de la place Michel-Colucci et des voiries et allées piétonnes attenantes, réalisation du groupe scolaire Job-Durupt et de la crèche Crech'Endo par la ville de Tomblaine, création d'un ensemble immobilier abritant des cellules commerciales et services de proximité. Place ensuite aux projets de construction de logements combinant logements individuels pour personnes âgées autonomes, logements en accession sociale, logements locatifs sociaux et logements en accession libre. Un programme de résidence d'accueil pour personnes souffrant de troubles psychiques est également en cours. Quant aux promoteurs privés, ils commencent à établir leur projet architectural en lien avec l'aménageur Solorem.

Du côté de la ZAC Austrasie située à Nancy, le nouveau schéma directeur a été approuvé en Conseil métropolitain en mai 2022. Une première phase de concertation a été organisée sous forme d'ateliers pendant lesquels les habitants ont exprimé leurs attentes : large végétalisation des espaces, accessibilité PMR, vélo et piétonne. En matière de commercialisation, le permis de construire du projet Citanium (agence d'architecture Petit Didier Prioux), futur siège de Pôle Emploi, a été déposé en mai 2022.

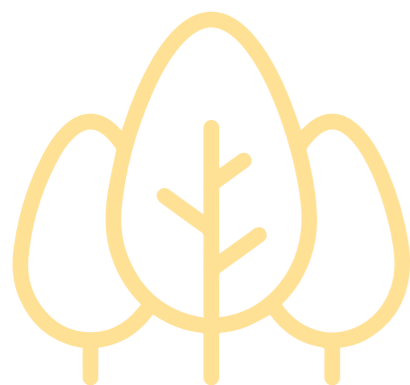
Quant à la ZAC Biancamaria à Vandœuvre-lès-Nancy, l'écoquartier poursuit son urbanisation avec le lancement de la rédaction des cahiers des charges des îlots D. L'agence Intensités a présenté les premières orientations et faisabilités lors d'une réunion publique en novembre 2022.

La ZAC Biancamaria



POURSUITE DE LA DÉMATÉRIALISATION

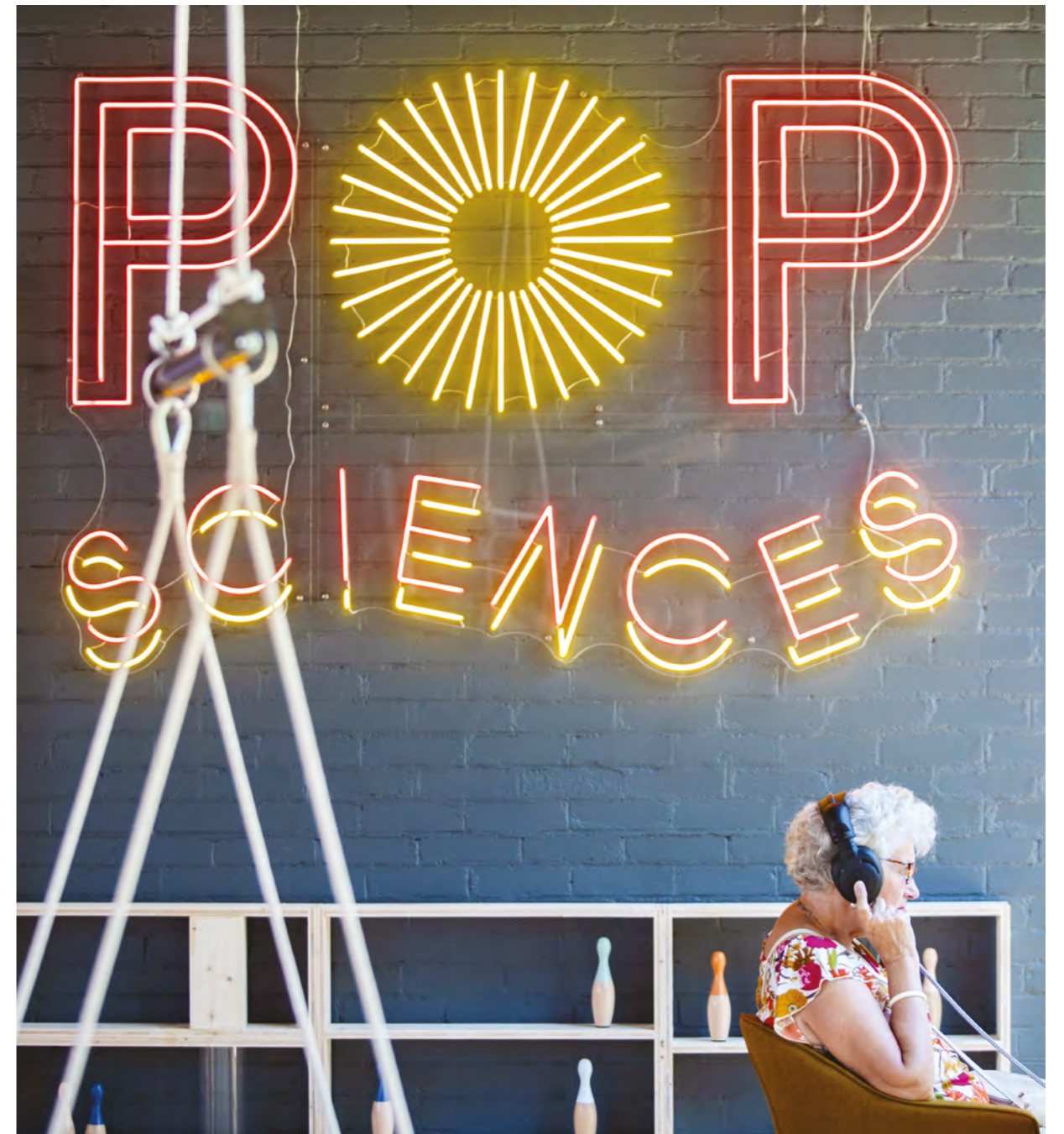
Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes de la Métropole disposent d'un guichet de dépôt numérique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner. D'autres chantiers ont été engagés afin de poursuivre la mise en œuvre de la chaîne dématérialisée en lien avec le Programme Demat'ADS, notamment le transfert des dossiers sur la plateforme nationale PLAT'AU. Le contrôle légalité dématérialisé pour les dossiers avec une décision express a également été mis en place, en lien avec la Préfecture. En parallèle, des études sont menées sur la signature électronique des décisions, la continuité de service en cas de panne informatique et l'archivage électronique. Cette démarche de dématérialisation a nécessité l'adaptation des outils et un accompagnement régulier des services (formations spécifiques, guides utilisateurs). Des guides ont aussi été créés pour le public.



31



UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE



GRANDS PROJETS POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE



L'Espace Aquasport



Le bassin de mobilisation de l'espace Santé

2022 marque la fin des travaux de Nancy Thermal, projet phare pour l'attractivité du territoire.

FIN DE CHANTIER POUR NANCY THERMAL

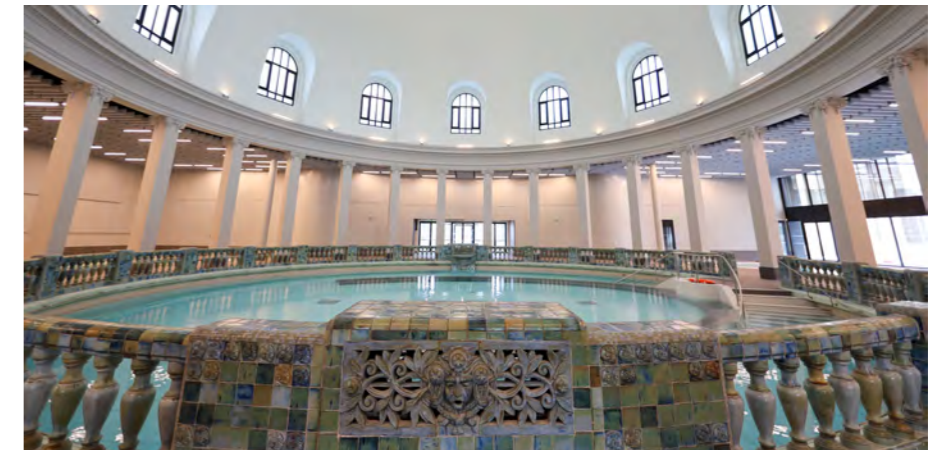
L'année 2022 a vu aboutir la médiation proposée par la Cour d'Appel de Nancy, mettant fin au recours contentieux déposé en 2019 contre le contrat de concession du projet Nancy Thermal. Il en a résulté un avenant au contrat de délégation de service public actant plusieurs évolutions.

Ainsi, outre un accord partiel dans le cadre de l'indemnisation des surcoûts du concessionnaire au titre des causes légitimes, les tarifs d'accès à l'espace Aquasport ont été alignés sur ceux de l'Aquapôle métropolitain pour les résidents du Grand Nancy et des créneaux d'accès à la piscine ronde (espace Spa thermal) à ces mêmes tarifs.

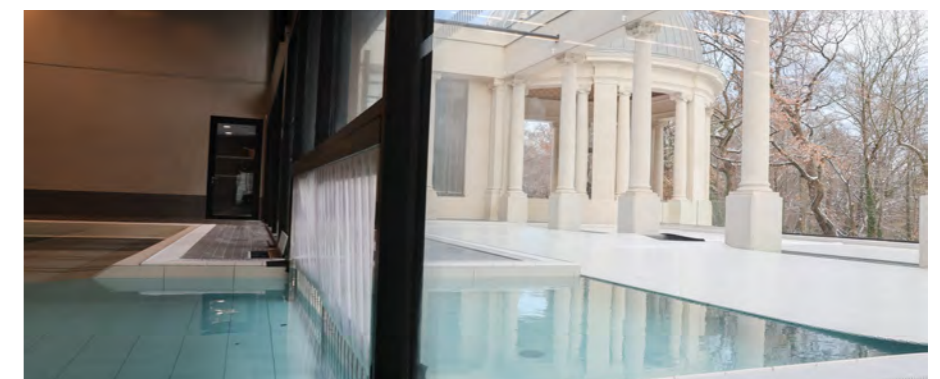
De plus, la société concessionnaire a été transformée en Société d'Économie Mixte, et la Métropole est désormais l'actionnaire majoritaire de cette société. Elle détient 85 % du capital social de la société, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'exploitant Compagnie Européenne des Bains/Valvital détenant respectivement 10 et 5 % du capital social.

Côté chantier, des visites ont été organisées tout au long de l'année pour le public, les acteurs économiques du territoire et les habitants du quartier. La construction du complexe Nancy Thermal a été achevée au 15 décembre 2022, dans les délais attendus. Les médias nationaux ont salué cette réalisation pour sa qualité architecturale, mais aussi pour la transformation du quartier grâce aux travaux d'embellissement des espaces publics.

Pour accompagner le lancement de ce nouveau pôle thermal, l'Institut Européen du Thermalisme a été créé en avril 2022 par la Fondation ID+ Lorraine, la fondation de l'Université de Lorraine et du CHRU de Nancy. L'institut a ouvert ses portes sur le campus Biologie-Santé avec une triple vocation : la recherche, la formation et l'innovation.



La piscine ronde entièrement rénovée



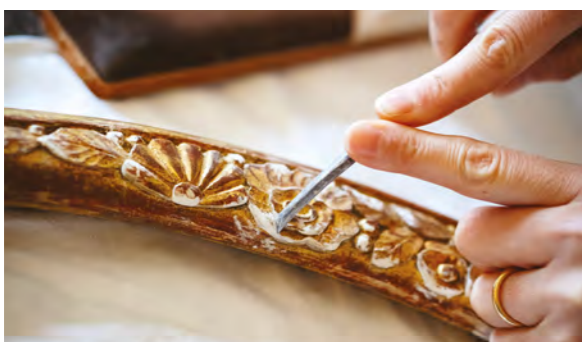
Le bassin nordique du Spa thermal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En déclinaison de la stratégie de développement économique approuvée par le Conseil métropolitain en novembre 2021, la Métropole a posé courant 2022 le cadre de son intervention dans les domaines de l'économie créative, du tourisme, de l'économie circulaire, de l'entrepreneuriat et du développement commercial.

ÉCONOMIE CRÉATIVE

Parallèlement aux politiques de soutien au développement de filières innovantes (santé, énergie et alimentation), la Métropole a choisi de renforcer son soutien aux industries culturelles et créatives. Le Grand Nancy est en effet une « place créative » marquée par l'héritage de l'École de Nancy et concentrant talents, offre culturelle, équipements et écoles de renom. La Métropole accompagne cet écosystème créatif – véritable pilier de l'identité du territoire – en concentrant son action sur trois volets : l'entrepreneuriat culturel, l'artisanat d'art, l'accueil de tournages et le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.



L'ENTREPRENEURIAT

Avec plus de 3 500 entreprises créées chaque année dans le Grand Nancy, l'entrepreneuriat structure et façonne le territoire. Un tiers de ces entreprises ont moins de 3 ans.

Dans ce contexte, la Métropole a décidé d'engager un travail de repositionnement de ses interventions afin d'accompagner au mieux l'écosystème. Début 2022, plus d'une vingtaine d'entrevues avec les partenaires économiques locaux ont permis de construire de nouvelles approches partagées pour élaborer la feuille de route dédiée à l'entrepreneuriat.

Dans une volonté de dialogue permanent, sept ambitions ont été identifiées :

- 1 Consolider la création et reprise d'entreprises économiquement viables et durables
- 2 Développer l'entrepreneuriat productif et l'entrepreneuriat de territoire
- 3 Favoriser l'innovation entrepreneuriale
- 4 Dynamiser le financement de l'entrepreneuriat
- 5 Accompagner l'entrepreneuriat inclusif à impact économique et solidaire
- 6 Observer, comprendre et orienter
- 7 Favoriser la valorisation de démarches entrepreneuriales

La finalité de ces engagements doit concourir à :

- donner envie de s'investir sur le territoire, pour y fixer les entrepreneurs (notamment étudiants) et leurs talents tout en permettant de créer de la richesse nouvelle ;
- augmenter le flux de projets connectés au marché local ;
- faire grandir les entreprises pour densifier le tissu économique.



grandnancy.eu/entreprendre-innover/strategie-economique

DAVANTAGE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Métropole a fait de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) l'une de ses orientations stratégiques afin de favoriser la transition écologique du territoire et en faire un levier de compétitivité de ses entreprises. En adéquation avec la stratégie économique métropolitaine approuvée fin 2021, l'organigramme du pôle Développement économique a évolué en 2022 avec la création d'un poste de « chargée de mission économie circulaire » destiné à animer la démarche.

Pour le Grand Nancy l'économie circulaire constitue un moyen de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques et projets collectifs interentreprises au service du développement durable. Pour guider son action, la Métropole a ainsi élaboré une feuille de route dédiée à l'économie circulaire. Celle-ci a été construite avec l'ensemble des plans d'action issus de la stratégie économique (économie créative, développement touristique, développement commercial, entrepreneuriat, innovation, etc.).

L'économie circulaire a également été inscrite par la Métropole dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain avec une fiche action dédiée à l'EIT.

EMBELLIE TOURISTIQUE

L'année 2022 a été marquée par une belle reprise de l'activité touristique dans le Grand Nancy (6 300 emplois, 7 % de l'emploi salarié) avec le retour des touristes étrangers, des groupes et des rencontres professionnelles. Cette embellie a généré plus de 1,3 million de nuitées marchandes en 2022, contre 1,2 million en 2019. Le Grand Nancy poursuit la réflexion engagée pour accroître son potentiel touristique et en faire un levier de l'attractivité territoriale. Pour ce faire, la Métropole décline des plans d'action sur 2022-2026 autour de six axes. Tout d'abord, la définition d'une offre touristique « bien-être et santé » en lien avec Nancy Thermal. Ensuite, la promotion d'une offre diversifiée et évoluant au gré des saisons pour séduire de nouvelles clientèles et inciter à rester plus longtemps. L'enjeu consiste également à promouvoir une offre écoresponsable, notamment dans le cadre du label Destination Innovante Durable, créé par Destination Nancy avec huit autres destinations françaises sous l'impulsion de l'Association France Congrès Événements. Par ailleurs, un plan d'action sera mis en place avec la Maison de l'Emploi et la Mission locale afin de conserver les talents, organiser la montée en compétences des salariés et demandeurs d'emploi et d'adapter les métiers aux activités émergentes. Parallèlement, un nouveau schéma accompagnera la montée en gamme de l'hébergement touristique, un levier indispensable pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles. Enfin, le Grand Nancy poursuivra le développement de l'événementiel et des rencontres professionnelles avec une promotion renforcée en France comme à l'international.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le commerce demeure un poumon économique de l'agglomération, avec 5 500 établissements et 26 750 emplois, soit 19 % de l'emploi métropolitain. Au-delà de son poids économique, ce tissu commercial, notamment de proximité, demeure un marqueur fort de l'attractivité du territoire. Durant les périodes de confinement successives, la part des achats en ligne est passée de 8 à 13%, et ce, de manière irrémédiable. L'enjeu de préservation des commerces physiques est en ce sens devenu primordial. D'autre part, la crise sanitaire a exacerbé les enjeux de proximité, perçus de manière croissante comme un véritable service au public.

Par ailleurs, le vieillissement des pôles commerciaux du Grand Nancy, leurs besoins de restructuration et/ou diversification doivent être anticipés. En effet, l'évolution des zones commerciales périphériques reste un enjeu trop peu appréhendé.


La problématique commerciale relevant de politiques et de compétences diverses, à la fois publiques et privées, ce travail repose sur une action globale et concertée entre la Métropole, ses communes et les acteurs économiques, ainsi qu'une articulation étroite avec les travaux d'élaboration du PLUi-HD. Le plan d'action dédié s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : maintenir une armature commerciale équilibrée et diversifiée, encourager la transition énergétique, l'économie circulaire et la modernisation des espaces commerciaux, accompagner la transition numérique des commerçants et mener des actions collectives de promotion et de dynamique commerciale.

AQUAPÔLE DU GRAND NANCY

Avec ses deux bases de loisirs estivales et ses activités multiples tout au long de l'année, l'Aquapôle du Grand Nancy maintient la qualité de son offre, malgré la fermeture pour travaux de la piscine olympique de Gentilly.



1,5 M€
de recettes



500 K
entrées

La Métropole du Grand Nancy compte sur son territoire cinq sites aquatiques. L'ensemble totalise neuf bassins répartis dans les communes de Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Tomblaine. À cette offre viennent s'ajouter deux bases de loisirs sur la période estivale : la Plage des 2 Rives à partir de mi-juin, avec deux bassins, et le bassin d'apprentissage situé au Plateau de Haye, qui ouvre début juillet.

Pour l'année 2022, l'Aquapôle a enregistré 500 000 entrées, tous publics confondus, générant un peu plus de 1,5 M€ de recettes.

UNE OFFRE AQUATIQUE IMPORTANTE ET ACCESSIBLE À TOUS

Malgré la fermeture de la piscine de Gentilly en janvier 2022, le Grand Nancy propose un ambitieux programme d'apprentissage de la natation scolaire : les quatre établissements ouverts accueillent plus de 560 classes allant du CP au CM2, issues des secteurs public et privé de l'agglomération, ce qui représente environ 16 000 élèves. Dans ce cadre, la Métropole met à disposition des éducateurs sportifs, qui assurent l'enseignement et la sécurité de l'ensemble des élèves. La collectivité prend également en charge les transports permettant aux écoles d'accéder aux piscines.



En plus de la natation scolaire, 153 créneaux d'activités hebdomadaires sont proposés, répartis pour les deux tiers en École de Natation Enfants et Adultes et, pour l'autre tiers, en cours Aquaforme. Ces activités représentent environ 31 200 réservations sur l'Aquapôle.

L'Aquapôle est également titulaire du label national « Tourisme et Handicap », grâce aux efforts réguliers qu'elle met en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans les différentes piscines métropolitaines. Chaque année, 14 800 personnes à mobilité réduite sont enregistrées (d'entrée de groupe ou en individuel) et peuvent ainsi bénéficier gratuitement des aménagements réalisés et de tous les créneaux d'activités offerts.

UNE EXCELLENTE SAISON POUR LA PLAGE DES 2 RIVES

Pour le deuxième été consécutif, la Plage des 2 Rives a ouvert ses bassins de plein air au bord de la Meurthe, côté Tomblaine. Le concept de cette animation est d'offrir un air de vacances aux habitants et aux familles recherchant une offre de loisirs gratuite, dans un cadre de nature en milieu citadin.

Tout en proposant des possibilités de baignade et d'activités aquatiques, cette plage située côté Tomblaine bénéficie par ailleurs d'un environnement dynamique et attractif. Sur la rive opposée (côté Nancy) reliée par une passerelle, la prairie de la Méchelle dispose d'un espace aménagé avec transats et tables de pique-nique, à proximité du Pôle nautique et de ses nombreuses activités. En 2022, des restaurateurs locaux étaient, de plus, présents sur les deux rives. Afin de donner une unité au site, les voies vertes ont été réaménagées et l'îlot central, relié par la passerelle, a été transformé en aire de détente ombragée. Des animations ont été proposées par les communes de Nancy, Tomblaine et Saint-Max.

La reconquête des berges de la Meurthe à travers ce site s'est ainsi poursuivie en 2022, grâce à de nombreux partenariats tissés avec l'ensemble des acteurs locaux.

LES CHIFFRES DE L'ÉDITION 2022 :

-  **84 jours d'exploitation avec seulement 7 jours de pluie**
-  **Plus de 166 000 accès, dont 60 000 pour l'oasis**
-  **36 associations mobilisées autour de plus de 400 animations « Sport, culture et nature » avec 2 600 participants**
-  **12 centres aérés totalisant 666 enfants**
-  **9 concerts dans le cadre du festival « Bons moments », en partenariat avec l'Autre Canal**
-  **38 agents mobilisés au quotidien (agents métropolitains et saisonniers)**
-  **88 jeunes mobilisés dans le cadre des chantiers éducatifs**



LA NOUVELLE BASE DE LOISIRS AU PLATEAU DE HAYE

Pour compenser la fermeture longue durée de la piscine olympique Alfred-Nakache à Gentilly, une base de loisirs temporaire a été créée au Plateau de Haye durant l'été 2022, en partenariat avec la Fédération Française de Natation, la Ligue Grand Est de Natation et la Ville de Nancy. Celle-ci se composait d'un bassin mobile et d'une « zone fraîcheur » comprenant des espaces de jeux, des ombrages et un point restauration. Le matin, un apprentissage de la natation à destination des plus jeunes était proposé et encadré par les clubs, dans le cadre de l'opération « Savoir nager » de la Fédération Française de Natation. L'après-midi était réservé à la baignade gratuite de loisirs pour tous. À noter que le bassin, mis à disposition par la Ligue Grand Est de Natation, fait partie des équipements sportifs de proximité financés par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de son Plan « 5 000 terrains de sport ».

LES CHIFFRES DE L'ÉDITION 2022 :

-  **55 jours d'exploitation**
-  **14 agents mobilisés**
-  **50 animations proposées**
-  **6 stages « Savoir nager » rassemblant 201 enfants**
-  **5 000 accès gratuits**

SPORTS, CULTURE & LOISIRS

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN PERPÉTUEL RENOUVELLEMENT

Des valeurs fortes, des événements de grande envergure, un investissement humain et une qualité d'équipements sportifs reconnus au niveau national par les organisateurs des JO de Paris 2024, une programmation culturelle exceptionnelle avec une fréquentation record... La vitalité sportive et culturelle du Grand Nancy ne faiblit pas.

LES SPORTIFS DU TERRITOIRE À L'HONNEUR

Pour cette saison 2021-2022, l'accompagnement financier de la Métropole du Grand Nancy aux six clubs professionnels ou de haut niveau qu'elle soutient s'est élevé à 3 079 500 €. Les bénéficiaires sont l'AS Nancy Lorraine, le Vandœuvre Nancy Volley-Ball, le SLUC Nancy Basket, le Grand Nancy Aquatique Club, le Nancy Handball et le Grand Nancy Volley-Ball. À noter qu'en raison des difficultés rencontrées par le club, un soutien de 100 000 € supplémentaire a été accordé au Vandœuvre Nancy Volley-Ball. Une autre façon de soutenir le sport féminin.

Véritables ambassadeurs du territoire et des valeurs sportives, les athlètes individuels de haut niveau ont également pu bénéficier, pour la première fois, d'une enveloppe globale de 30 000 € pour une vingtaine d'entre eux.

La soirée des ambassadeurs a d'ailleurs été l'un des temps forts de l'année 2022. Organisée au palais des sports Jean-Weille le 7 décembre par la Métropole du Grand Nancy, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et le Comité Départemental Olympique et Sportif, la soirée a rassemblé un millier d'invités. Les sportifs métropolitains ont été accueillis par une ovation du public.

DU SPORT ET DES VALEURS FORTES

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée depuis plusieurs années dans une lutte globale contre toutes les formes de discrimination. Des valeurs qu'elle porte particulièrement dans le milieu sportif.

En 2022, plusieurs événements sportifs exclusivement féminins ont ainsi été soutenus. On peut notamment citer la Mirabelle Classic, 8^e manche de Coupe de France d'une course cycliste féminine, qui a eu lieu le 25 septembre ; l'Open Fémina de volley-ball, un tournoi international organisé par le VNVB du 30 septembre au 2 octobre ; ou encore le match amical de handball féminin France-Allemagne, qui s'est déroulé au palais des sports Jean-Weille le 2 octobre.

Le handicap mérite lui aussi de prendre toute sa place dans le sport. Aussi la Métropole a-t-elle désigné cette année trois ambassadeurs handisport : Sonia Heckel et son partenaire d'entraînement Florent Brachet en boccia, ainsi qu'Apolline Mongin en para-aviron. Des conventions d'objectifs passées avec les six clubs professionnels du Grand Nancy ont également permis de mener des actions à destination de différents publics, dont les personnes en situation de handicap. Le parrainage de la journée nationale de la trisomie 21 ou la participation à la dictée ELA dans une école du département en sont quelques exemples. Dans le même objectif, des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisés au palais des sports Jean-Weille pour un montant de 390 438 € HT, soit près de 40 % du budget consacré à la maintenance des six grands équipements sportifs métropolitains.

Autre axe prioritaire développé en 2022 : la promotion du sport pour tous. Une volonté qui s'est traduite par la participation de la Métropole du Grand Nancy à plusieurs manifestations populaires d'ampleur, comme le 4^e marathon en relais Ekiden (plus d'une centaine d'équipes participantes le 15 mai à Tomblaine) ou la 7^e édition des foulées des pères et mères Noël (200 coureurs de tous

âges réunis le 11 décembre à Essey-lès-Nancy). Mais le sport pour tous, c'est aussi l'encouragement à la pratique libre. Au cours de l'été 2022, quatre équipements sportifs de plein air ont ainsi été mis à la disposition de tous, en accès libre : les pistes d'athlétisme du stade Raymond-Petit à Tomblaine et celles du complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy, les extérieurs des Cosec de Nancy Est et le terrain synthétique annexe 3 du stade Marcel-Picot à Tomblaine. Au vu du succès rencontré, la Métropole a décidé de prolonger la mise à disposition de trois de ces équipements (les pistes d'athlétisme et les extérieurs des Cosec) sur le temps scolaire à l'année et en période de vacances scolaires.

Enfin, le Grand Nancy s'engage aussi pour la santé. Il a ainsi participé à l'organisation de la course et à diverses actions menées dans le cadre d'Octobre Rose, un événement destiné à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. En novembre, la Métropole a également participé aux matchs de sensibilisation organisés par les équipes professionnelles durant le Mois sans tabac et dans le cadre du projet INSPIRE (campagne de lutte contre les addictions en milieu sportif portée par le CDOS 54).



La course Octobre rose



Le meeting Stanislas

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Plusieurs grands événements se sont succédé au premier semestre de l'année 2022 : le gala international de boxe thaïlandaise Emperor Chock Dee, opposant les meilleur-e-s combattant-e-s mondiaux-ales à ceux et celles de Lorraine ; le semi-marathon du Grand Nancy, traversant huit communes de la métropole ; la 7^e édition du Trophée Alain Pierron de triathlon ; l'Ultra-trail Tour de Nancy avec son parcours de 79,4 km, dont 2 680 m de dénivelé positif ; ou encore les championnats du monde de boxe savate.

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, la Métropole du Grand Nancy a accueilli et soutenu le Meeting Stanislas, étape du Pro Athlé Tour, circuit des meetings professionnels d'athlétisme, le samedi 2 juillet. Des athlètes internationaux ont pu concourir le temps d'une soirée sur plusieurs épreuves phares. Le vendredi 8 juillet, la ville de Tomblaine a accueilli le départ de la 7^e étape du Tour de France.

Au second semestre, d'autres manifestations bien connues du grand public se sont déroulées dans la métropole : les championnats du Monde de squash junior, l'Open Fémina de volley-ball, les « Foulées de l'Embanie », « Courir pour Octobre Rose », le tournoi International « Open Grand Nancy Villers » de tennis ou encore les traditionnelles courses de la Saint-Nicolas.

EN PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Un siècle après leur dernière édition dans la capitale française, les Jeux Olympiques 2024 se dérouleront à Paris. À l'occasion de cet événement exceptionnel, l'ambition du projet « Paris 2024 » est d'engager tout le territoire national dans l'aventure olympique et paralympique et de renforcer la place du sport dans le quotidien des Français.

Deux dispositifs ont ainsi été impulsés par les organisateurs : le label « Terre de Jeux 2024 », qui vise à faire vivre les JO dans les collectivités locales à travers de multiples manifestations sportives, et le label « Centre de préparation aux Jeux », qui permet d'accueillir sur son territoire une ou plusieurs délégations internationales parmi 40 disciplines olympiques et 23 paralympiques. Forte de ses atouts et de son dynamisme, la Métropole du Grand Nancy a obtenu les deux labels. Le second valorise notamment la qualité de ses équipements sportifs et assure un rayonnement du Grand Nancy à l'échelle internationale. Dès aujourd'hui, le stade Marcel-Picot, le stade Raymond-Petit, le palais des sports Jean-Weille et le Pôle Nautique peuvent recevoir des équipes sportives étrangères pour leurs stages de préparation avant l'été 2024.

En parallèle de ces projets d'envergure, et toujours dans une perspective d'engagement, plusieurs classes scolaires des écoles primaires du Plateau de Haye ont pu découvrir et s'approprier l'histoire des Jeux Olympiques à travers l'exposition « Histoire, sport & citoyenneté – des Jeux Olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 », installée au palais des sports Jean-Weille du 1^{er} au 4 juillet 2022.



La soirée des ambassadeurs du sport

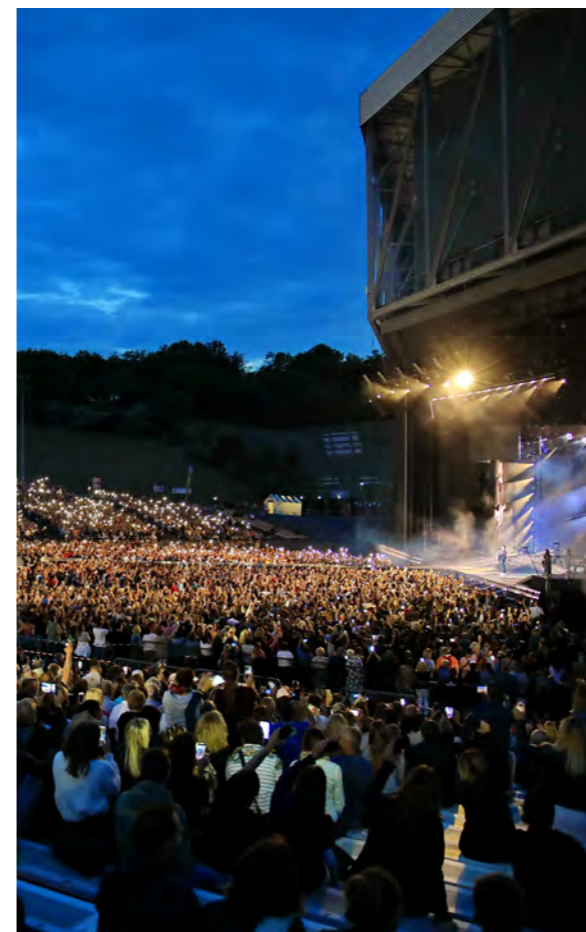
UNE BELLE ASCENSION POUR LE ZÉNITH

Après la période difficile de l'épidémie de Covid, les spectacles ont progressivement repris leurs cours au Zénith du Grand Nancy à Maxéville, jusqu'à prendre un bel essor courant 2022. Rien que pour le mois de mars, plus de 25 000 spectateurs ont ainsi été accueillis en 10 jours.

Ce renouveau printanier s'est poursuivi durant l'été, avec le festival Nancy Open Air, la plus importante programmation estivale jamais concoctée au Zénith depuis sa création en 1993 : quatre grands concerts en plein air sur deux mois. À l'affiche, Sting, Calogero, Gaëtan Roussel, Sexion d'Assaut et Orelsan ont attiré plus de 60 000 personnes pour cette première édition, organisée par les Productions Label LN.

Vingt autres concerts et spectacles ont suivi dès la rentrée de septembre et jusqu'à la fin de l'année.

Cette saison 2022 a permis au Zénith du Grand Nancy d'afficher sa meilleure fréquentation depuis plus de 10 ans, avec près de 150 000 spectateurs sur l'année.



Zénith de Nancy

UN NOUVEAU SERVICE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SPORTS

En 2022, un nouveau service a été créé au sein de la Direction des Sports du Grand Nancy : le service des Équipements sportifs solaires et omnisports. Celui-ci est issu de la dissolution du Syndicat intercommunautaire scolaire (SIS) du 1^{er} cycle de Nancy. En effet, par arrêté du 20 juin 2022, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prononcé la fin des compétences du SIS au 1^{er} juillet 2022. Ayant déclaré d'intérêt métropolitain les 14 gymnases et les 9 installations sportives extérieures que gère le syndicat, la Métropole du Grand Nancy a alors intégré le personnel SIS pour poursuivre ses activités.

Dès le 1^{er} juillet 2022, ce nouveau service a collaboré avec la direction financière du pôle pour l'élaboration du budget 2023. Il a également œuvré, en lien avec la Direction du Patrimoine, à la finalisation des travaux du nouveau gymnase Jean-Lamour, inauguré tout début janvier 2023, ainsi qu'au suivi des autres travaux initiés par le SIS.

Enfin, si une réflexion en lien avec les communes pour optimiser les relations partenariales s'est engagée en 2022 et se poursuivra en 2023, le dispositif contractuel a été reconduit en 2022, en vue de permettre la continuité du service public, tant auprès des élèves des collèges qu'auprès du tissu associatif qui utilise les équipements les soirs et les week-ends.



Le gymnase Jean Lamour

UN PROJET CULTUREL AMBITIEUX, BASÉ SUR LA COMPLÉMENTARITÉ ET LES COOPÉRATIONS

Le projet culturel de la Métropole du Grand Nancy se fonde sur les coopérations et la prise en compte des droits culturels, par le biais de ses établissements et de ses différentes actions. Une dynamique qui lui permet d'investir pleinement le champ culturel, en complémentarité de l'offre des communes.

UN INVESTISSEMENT CULTUREL AU QUOTIDIEN

La Métropole du Grand Nancy gère plusieurs établissements de culture scientifique et technique : le jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy et le jardin d'altitude du Haut Chitelet à Xonrupt-Longemer, le Muséum-Aquarium de Nancy, le Fêru des Sciences (ex-Musée de l'Histoire du Fer) et le Laboratoire d'Archéologie des Métaux à Jarville-la-Malgrange, ainsi que le Château de Montaigne à Laneuveville-devant-Nancy. Elle gère également le Conservatoire Régional du Grand Nancy et anime le Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques.

Tout au long de l'année, le Grand Nancy soutient également de nombreux événements, associations et opérateurs culturels du territoire, au titre de différentes politiques publiques : vie étudiante, politique de la Ville, rayonnement, développement économique des industries culturelles et créatives...



Le Jardin botanique Jean-Marie Pelt

La galerie de zoologie du Muséum-Aquarium



DES FRÉQUENTATIONS RECORD EN 2022

L'Université de Lorraine est le partenaire privilégié des établissements de culture scientifique et technique. Ceux-ci bénéficient également du soutien régulier de l'État et de labels nationaux et régionaux. Ces partenariats participent à la qualité des collections et des expositions, et donc au succès des établissements auprès du public.

En 2022, le Muséum-Aquarium de Nancy (MAN) a affiché une fréquentation record de 137 000 visiteurs, notamment grâce à la grande exposition « Attraction, histoire de rencontres », présentée de novembre 2021 à août 2022. Le MAN a également proposé 49 dates d'événements et six expositions temporaires. En termes de répartition, 43 % des visiteurs viennent de la métropole et 84 % de la région Grand Est.

Les jardins botaniques ont également connu une fréquentation record en 2022 avec 185 000 visiteurs. L'exposition « Dinosaures, l'évolution grandeur nature » a joué un rôle prépondérant dans ce succès. Réalisée au sein des serres tropicales d'avril à novembre 2022, elle a attiré près de 60 000 visiteurs. Le Jardin botanique Jean-Marie Pelt s'inscrit également dans les grands rendez-vous culturels nationaux comme locaux et propose une programmation dynamique.

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a organisé et accueilli dans ses établissements le colloque national consacré à l'évolution du vivant dans les jardins botaniques et les muséums d'histoire naturelle. Ce colloque a attiré plus de 300 professionnels français et européens.

Le Laboratoire d'Archéologie des Métaux



Le Jardin botanique Jean-Marie Pelt

Conformément aux objectifs fixés avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) et l'Académie de Nancy-Metz, le Laboratoire d'Archéologie des Métaux (Lam) renouvelle son image et s'ouvre à l'extérieur et à la diffusion de la culture scientifique et technique. Il participe notamment aux Journées Européennes de l'Archéologie et aux Journées Européennes du Patrimoine. Il communique aussi régulièrement sur son activité, comme ce fut le cas en 2022 pour la restauration des armures du Château du Haut-Kœnigsbourg. Avec un chiffre d'affaires record de 175 000 € pour environ 900 objets restaurés, son activité ne faiblit pas, signe d'une expertise reconnue par ses pairs.

Enfin, la Métropole du Grand Nancy travaille en partenariat étroit avec le Conservatoire National des Arts et Métiers et l'Université de Lorraine, et participe à la mission nationale PATSTEC (Patrimoine Scientifique et Technique Contemporain), dont le but est de recenser, inventorier, protéger et valoriser le patrimoine instrumental scientifique présent dans les laboratoires, les universités et les entreprises.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ENVERS LES JEUNES

Les fréquentations record des établissements de culture scientifique et technique s'expliquent aussi par la gratuité d'accès pour les jeunes de moins de 26 ans, qui représentent plus de 50 % des visiteurs en 2022. En outre, 24 000 élèves des écoles de la métropole ont visité ces établissements.

Concernant le Muséum-Aquarium de Nancy, la part des 18-26 ans (26,1%) dépasse celle des moins de 13 ans (23,2 %) et indique que l'établissement n'est plus uniquement identifié comme familial, mais aussi comme accessible et pertinent pour tous les jeunes. En 2022, le MAN a également accueilli 9 815 écoliers issus de 196 établissements différents.

Le Jardin Botanique Jean-Marie Pelt continue de proposer des animations en direction des plus jeunes. Les vacances d'automne sont désormais bien identifiées comme un temps privilégié pour les familles, avec deux semaines d'animation autour d'Halloween (parcours à énigmes, travaux manuels, soirée de clôture).

Après deux ans de travaux et de restructuration, le Fêru des Sciences a rouvert ses portes en 2022. Avec 8 545 visiteurs en seulement six mois de fonctionnement, la métamorphose semble porter l'établissement sur la voie du succès. Parmi les nouveautés, le Fêru des Sciences propose désormais un « Espace à bidouilles » dédié aux sciences physiques. Cet espace de manipulation, d'expérimentation et d'apprentissage s'adresse particulièrement aux jeunes et aux familles. En 2022, 42 % des visiteurs avaient moins de 26 ans.

De son côté, le Conservatoire Régional de Grand Nancy a enseigné la musique, la danse et le théâtre à quelque 1 400 élèves inscrits pour l'année scolaire 2022-2023. L'année 2022 a également été marquée par la concrétisation de nombreux projets, tels que « L'Orchestre à l'école » auquel ont participé 19 élèves de CE2 de l'école Ory de Nancy, et « L'Orchestre chantant », qui a impliqué 270 élèves de l'école Braconnot de Nancy. Le Conservatoire a par ailleurs obtenu l'agrément permettant l'ouverture d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour la musique.

Le festival Robots au Fêru des sciences



Le Fêru des sciences



Soirée de gala du Conservatoire



Le Muséum-Aquarium

« FAIRE MÉTROPOLE » PAR LA CULTURE : UNE AMBITION AFFIRMÉE

Initié en 2020, le projet culturel métropolitain poursuit son développement. Il s'appuie sur une démarche visant à faire émerger les conditions d'une coopération entre les personnes, acteurs et institutions culturels. Ce projet, fondé sur la prise en compte des droits culturels, tend aussi à faire dialoguer la culture avec les autres champs de l'action publique.



UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS CULTURELS

Les droits culturels peuvent se définir comme le droit pour chacun de choisir et d'exprimer son identité en accédant, pratiquant et contribuant à l'offre culturelle. Ils ouvrent la voie à une nouvelle approche, où les personnes sont au centre des dynamiques de coopération culturelle à partir de leurs identités, leurs références, leurs racines. Afin de rendre opérants ces droits culturels inscrits dans la loi française, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée dans une démarche expérimentale au long cours, en partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), pour renverser les logiques habituelles des politiques culturelles. La constitution d'une dizaine de communautés de récits a été initiée en 2022. S'appuyant sur des outils méthodologiques réalisés en partenariat avec l'OPC, ces communautés ont été invitées à produire des récits « sensibles » autour des thématiques du soin et de la transition écologique, en s'appuyant sur leurs propres références et expériences culturelles.

La mise en œuvre concrète des droits culturels s'est par ailleurs exprimée, en 2022, à travers deux expérimentations menées au sein des établissements culturels métropolitains. Tout d'abord, dans le cadre de l'évènement *Asie 2023* du Jardin botanique Jean-Marie Pelt, où plusieurs associations et partenaires du territoire ont contribué à sa programmation. De même, le Muséum-Aquarium a proposé à un groupe de visiteurs de concevoir et de définir les modalités de restitution d'une exposition scientifique mettant en lumière la problématique des « fake news ».

UNE POLITIQUE DE LA RELATION

Les conférences des élus à la culture des communes, instaurées en 2021, servent autant à diffuser des informations essentielles à toute politique publique culturelle de territoire qu'à favoriser le partage d'expériences entre collectivités. En 2022, quatre conférences ont été organisées autour de diverses thématiques, telles que les droits culturels, le festival *Nancy Jazz Pulsations*, l'éducation artistique et culturelle ou encore la culture scientifique et technique.

La Métropole du Grand Nancy anime aussi le Schéma métropolitain des enseignements artistiques (SMEA) depuis 2016. Ce réseau des écoles de musique, qui rassemble 2 500 élèves

du territoire, permet la mutualisation des compétences et savoir-faire, ainsi que la mise en œuvre de coopérations et d'actions communes. Élaboré en concertation avec les communes concernées, ce schéma structure l'offre d'enseignement artistique et anime le réseau des 12 écoles de musique du territoire, qu'elles soient municipales ou associatives.

Enfin, la Métropole a vocation à rassembler les acteurs du territoire œuvrant dans le même champ culturel, à les mettre en relation et à faciliter leurs échanges. Une première démarche a été initiée autour du livre et des divers événements littéraires organisés chaque année par les communes, pour faire du Grand Nancy un véritable territoire du livre. Un premier outil de communication a ainsi été proposé à l'occasion du Livre sur la Place 2022.

FAIRE DIALOGUER CULTURE ET POLITIQUES PUBLIQUES

Le projet culturel métropolitain vise à dépasser le seul champ du développement culturel et à entrer en résonance avec d'autres politiques publiques, notamment pour en souligner la dimension culturelle. Il s'investit, en lien direct avec les élus et les services métropolitains concernés, dans les champs suivants :

- la politique de la Ville et la cohésion sociale pour encourager et développer les pratiques artistiques et culturelles dans les quartiers ;
- la vie étudiante, en soutenant les initiatives artistiques et en favorisant les pratiques culturelles ;
- l'attractivité, le rayonnement et le développement économique, à travers la valorisation du patrimoine et le soutien aux grands événements et aux industries culturelles et créatives ;
- le développement urbain et l'urbanisme transitoire pour ancrer la fabrique de la ville dans une dimension culturelle, patrimoniale et mémorielle ;

→ l'écologie urbaine et la transition écologique, en associant les artistes, en 2022, pour inventer de nouvelles formes de médiation à l'occasion de la COP territoriale, ou encore par l'intermédiaire de ses établissements de culture scientifique ;

→ l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, grâce aux savoirs diffusés par ses établissements de culture scientifique et technique ;

→ la coopération internationale en initiant, en 2022, la candidature à un projet européen transfrontalier autour de la thématique du dialogue entre science et société, avec sept partenaires culturels et scientifiques de la Grande Région.

Ancrée dans un territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle et forte d'équipements culturels à rayonnement national et international, la Métropole dispose d'atouts indéniables pour enrichir son champ d'action d'une dynamique culturelle globale innovante et singulière. Cette ambition, portée par le projet culturel métropolitain, trouve tout son sens dans les complémentarités apportées aux actions des communes.

UNE MÉTROPOLE DE PROXIMITÉ



VOIRIE

LA CONCERTATION AU CŒUR DES TRAVAUX

ENTRETIEN ET AMÉNAGER

- Aménagements de voirie : la part de ce budget s'est élevée à 3,09 M€, dont 1,04 M€ pour les travaux de finalisation de la déviation de Malzéville et 0,59 M€ pour des opérations de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics
- Dans le cadre de programmes de maintenance des voiries élaborés avec les communes, environ 113 165 m² de chaussée, 13 448 m² de trottoirs ont été remis en état. Suite à des besoins identifiés, 1 045 demandes d'interventions ponctuelles ont été traitées. La part de ce budget s'est élevée à 10,01 M€ (dont 6,98 M€ en investissement et 3,03 M€ en fonctionnement)
- En 2021, la Métropole a lancé un programme ambitieux de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics, auquel elle a consacré 0,59 M€. Au fil des différentes opérations d'aménagement menées en 2022, plus de 240 arbres tiges, 644 arbustes, 115 plantes grimpantes et 4 137 plantes vivaces ont été plantés

11 RÉFÉRENTS SUR LE TERRITOIRE

Afin d'assurer la préservation de l'espace public et de prendre en compte les demandes d'informations et d'interventions des usagers et communes, les équipes de la Métropole s'appuient sur un réseau de 11 référents de territoire. En 2022, sur les 21 700 requêtes enregistrées par le Grand Nancy (dont 36 % ont concerné la propreté, 19 % la voirie et 9 % le mobilier urbain), 28 % ont été directement recueillies par les référents de territoire. Leur action a contribué, notamment, à détecter rapidement le mobilier urbain dégradé ainsi que les nids-de-poule, et à faire

En lien avec les communes, la Métropole mène chaque année des travaux de maintenance et d'aménagement sur 895 km de voirie, 3 348 000 m² de trottoirs et 220 km de réseau cyclable répartis sur le territoire.

BUDGET ATTRIBUÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES ESPACES PUBLICS



(10,07 M€ en investissement et 3,03 M€ en fonctionnement)

OUVRAGES D'ART



(1,97 M€ en investissement et 1,16 M€ en fonctionnement)

RÉNOVATION ET ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN



(3,18 M€ en investissement et 2,48 M€ en fonctionnement)



pour la finalisation des travaux sur les grandes infrastructures de voirie (déviation de Malzéville)

réaliser des opérations de réfection ponctuelle de voiries. Dans le cadre de leur mission, les référents ont suivi 2 415 chantiers réalisés par les gestionnaires de réseaux (GrDF, Enedis, etc.).

ÉCLAIRAGE URBAIN

Le Grand Nancy gère 43 406 points lumineux. En 2022, pour son éclairage urbain, la Métropole a consacré 3,18 M€ aux travaux d'investissement et 2,48 M€ à ceux de fonctionnement. Ils ont principalement consisté au déploiement de 3 161 LEDS en remplacement des lampes, à l'entretien de 2 497 lampes, au remplacement de 3 161 ballasts électroniques et de matériel obsolète (3 161 luminaires et 578 supports).

La Métropole travaille avec les communes à réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public. Dans ce contexte, certaines sont allées au-delà de l'abaissement de 30 % entre 22 h et 6 h réalisé d'office lors de l'installation de nouveaux matériels, en opérant un abaissement supplémentaire atteignant 50 % de la puissance entre 0 h et 5 h.

BAISSE DE 4,4 % DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'utilisation systématique de matériels performants de type LED en remplacement des sources lumineuses existantes et pour les nouveaux équipements, associée au suivi des consommations énergétiques et aux abaissements ou extinctions de l'éclairage, a permis de réduire de 4,4 % la consommation énergétique (0,57 GWh sur une consommation totale d'environ 12,52 GWh). Le coût de l'énergie est de 2,56 M€ en 2022, pour 4 100 heures de fonctionnement.

COORDINATION DES TRAVAUX - PLANS

Le nombre de Déclarations de Travaux (DT), de Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT), d'Avis de Travaux Urgents (ATU) et d'accords techniques est en baisse par rapport à 2021 (10 775 en 2021, contre 9 528 en 2022).

Cette évolution se traduit par une baisse de 12 % des documents reçus et traités par le Grand Nancy au titre de la réglementation anti-endommagement de réseaux du Code de l'Environnement. En application du règlement de voirie, la Métropole assure aussi pour le compte des communes la coordination entre les gestionnaires de voirie, les gestionnaires de réseaux et les pétitionnaires privés.

OUVRAGES D'ART

Le montant des travaux réalisés en 2022 est de 3,14 M€ (dont 1,97 M€ en investissement et 1,16 M€ en fonctionnement), les principales opérations étant : la finalisation de la remise en peinture du pont rue des Forges du Nord-Est à Jarville (0,112 M€), la réhabilitation de la buse Fond de la Ronchère à Malzéville (0,348 M€), la réhabilitation de la passerelle Lecreux à Nancy (0,256 M€), la réhabilitation d'un mur de soutènement avenue de la Libération à Nancy (0,233 M€), la réfection du pont du Millénaire à Nancy (0,850 M€) et le remplacement d'une partie du revêtement de la passerelle du barrage sur la Meurthe à Saint-Max (0,170 M€).



PRODUIRE UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ, GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE

Les habitants du Grand Nancy peuvent boire l'eau distribuée en toute confiance. Au travers de ses compétences eau et assainissement, la Métropole répond présent face aux enjeux de cette ressource précieuse.

GARANTIR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ

Près de 60 000 paramètres ont été analysés en 2022 dans le cadre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé et de l'autocontrôle par les services de la Métropole. Avec des taux de conformité des analyses microbiologiques et physicochimiques atteignant, respectivement, 100 % et 99,87 %, l'eau distribuée aux Grands Nancéiens est de bonne qualité.



NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'USINE ÉDOUARD IMBEAUX

Après consultation, l'exploitation de l'usine de production d'eau potable du Grand Nancy et des réservoirs associés a été confiée à la Société Nancéienne des Eaux, filiale de Suez. Les engagements contractuels ont été renforcés en matière de performances de traitement et de qualité de l'eau produite, ainsi que de sécurité physique et informatique de l'installation. Conclu pour la période 2023 à 2030, le contrat prévoit en outre un volet environnemental, avec l'étude de l'utilisation de réactifs biosourcés et l'achat d'énergie verte.



Les digesteurs de la station d'épuration



88 %

Rendement du réseau de distribution



26 000 m²

de sol désimperméabilisés

TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION POUR PRODUIRE DU BIOMÉTHANE

Les rejets de la station de Maxéville, qui traite les eaux usées des 20 communes métropolitaines ainsi que des eaux industrielles (soit près de 26 millions de m³ en 2022), sont conformes à la réglementation. La station fait l'objet de travaux d'amélioration de la performance du traitement de l'azote, d'augmentation de la capacité de stockage par temps de pluie et de refonte des équipements de digestion des boues et de valorisation du biogaz. L'unité de digestion des boues d'épuration de la station de traitement des eaux usées de la Métropole du Grand Nancy a été inaugurée au printemps 2023.

PRÉSERVER UNE RESSOURCE TOUJOURS PLUS PRÉCIEUSE

L'épisode de sécheresse de l'été 2022 a une nouvelle fois rappelé combien préserver la ressource en eau est important et urgent. Veillant à appliquer les restrictions de l'usage de l'eau prévues par les arrêtés préfectoraux, la Métropole défend, au quotidien, une plus grande sobriété, laquelle suppose en premier lieu de réduire les pertes d'eau du réseau. Sur le territoire, le rendement du réseau de distribution atteint, en 2022, 88 % (bien au-dessus de la moyenne nationale de 80 %). Ce très bon résultat s'explique à la fois par l'effort continu pour rechercher les fuites, par la réactivité des équipes pour mener les réparations nécessaires, ainsi que par le renouvellement des canalisations. Le projet de captage dans la Meurthe, ressource alternative au prélèvement dans la Moselle en cas de pollution ou d'étiage important, se poursuit par ailleurs.

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Afin de réduire son impact, la Métropole s'engage dans l'établissement d'un nouveau schéma directeur d'assainissement. Sans attendre les résultats de cette étude structurante, elle a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions. Ainsi, une politique volontariste de gestion intégrée des eaux pluviales a permis de désimperméabiliser plus de 26 000 m² sur le territoire du Grand Nancy en 2022.

DÉCHETS

UNE POLITIQUE TOUT EN PROXIMITÉ

En 2022, la Métropole a mis sa capacité d'innovation au service d'une politique exigeante et durable, aux résultats concrets.

ÉTUDE D'OPTIMISATION DES DÉCHETTERIES

Toujours plus fréquentées (300 000 passages en 2022), les déchetteries doivent répondre à de multiples enjeux : assurer l'accueil des usagers en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, gérer les flux de déchets conformément aux réglementations et obligations en vigueur et disposer de suffisamment d'espace pour mettre en place des filières de valorisation toujours plus nombreuses. Afin d'atteindre ces objectifs, une étude d'optimisation du réseau de déchetteries est en cours. La phase d'état des lieux et de diagnostic, réalisée en 2021, a abouti à la présentation, en 2022, d'un plan d'action pour la mise en conformité des sites, l'optimisation des équipements et l'amélioration du service rendu aux usagers métropolitains.



RÉNOVATION DE LA DÉCHETTERIE DE LUDRES

Initié en 2018, la rénovation et l'extension de la déchetterie de Ludres se sont achevées en 2022. La déchetterie a ouvert ses portes en janvier 2023 sur un terrain agrandi permettant un meilleur accueil du public. Elle abrite un local dédié au réemploi, premier du genre sur le parc métropolitain.

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

Durant l'année 2022, les Grands Nancéiens ont poursuivi leurs efforts en matière de prévention et de recyclage.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire baisse en 2022 pour atteindre 126 373 tonnes (-7,81%/2021). Le tonnage d'ordures ménagères continue de diminuer (-4,50 % / 2021), ce qui traduit le bon geste des Grands Nancéiens en matière de prévention et de tri des déchets. Le tonnage collecté dans les déchetteries est de 42 850 tonnes en 2022 (soit -12,47 % par rapport à 2021). Après une année 2021 durant laquelle les tonnages avaient fortement augmenté (sous l'effet de la sortie de crise sanitaire, couplé à une météo particulièrement humide qui a nécessité un entretien accru des espaces verts et à une hausse forte de la vente en ligne), les résultats de l'année 2022 semblent renouer avec les tendances en cours avant 2021.

175

tonnes

d'objets encombrants collectés en sept mois d'exploitation



100 à 200€

de soutien financier

NOUVEAU PLPDMA

Le 29 septembre 2022, le Conseil métropolitain du Grand Nancy a adopté le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan de plus de 80 actions porte sur la période 2022-2026. Il est décliné en six axes opérationnels reprenant les thématiques fortes sur lesquelles le Grand Nancy travaillera ces cinq prochaines années : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des biodéchets sur leur lieu de production, réparation et réemploi, emballage zéro déchet, utilisation des textiles sanitaires lavables et promotion de l'écoconsommation.

SOUTIEN À L'UTILISATION DES TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil métropolitain le 15 décembre 2022, le dispositif de subvention pour l'achat des couches lavables est prolongé et amélioré : le soutien financier passe de 100 à 200 € maximum, et est étendu à la location et aux couches lavables adultes. En parallèle, de nouvelles subventions sont octroyées aux assistantes maternelles et aux crèches qui achèteraient des couches lavables, ainsi qu'aux personnes habitant dans le Grand Nancy qui feraient l'acquisition de protections menstruelles lavables. Ces mesures se complètent d'un nouveau dispositif permettant à chaque parent de nouveau-né de recevoir gratuitement, sous réserve d'en faire la demande, une couche lavable.

INFORMATION INCITATIVE

Dans un contexte national de développement de la tarification incitative et compte tenu de la complexité de mise en œuvre en milieu urbain dense, la Métropole du Grand Nancy a souhaité s'engager dans cette démarche de façon progressive, en misant sur la force de l'information personnalisée pour inciter l'utilisateur à modifier ses pratiques.

En vue de collecter les données nécessaires à la démarche, l'ensemble des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères ont été équipés d'une puce et des systèmes de lecture et pesée embarqués ont été installés sur les camions de collecte.

Déployé de manière expérimentale, sur un secteur essentiellement pavillonnaire de 10 000 habitants (communes de Houdemont et Dommartemont et quartiers La Fallée à Essey-lès-Nancy et Clairlieu à Villers-lès-Nancy), ce projet d'information incitative consiste à adresser un courrier deux fois l'an afin de sensibiliser chaque foyer quant à sa production de déchets semestrielle, tout en lui apportant des conseils pour lui permettre d'améliorer la prévention et le tri de ses déchets. Une communication à destination de l'habitat collectif est également à l'étude.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Pour optimiser le système de collecte des encombrants (organisé, jusqu'ici, au porte-à-porte, une fois par an, sur toutes les adresses des communes du territoire), la Métropole du Grand Nancy a confié à un groupe d'élus référents la définition du cadre de la future « collecte sur rendez-vous ». Présenté à la Conférence des Maires d'octobre 2021, le dispositif, complémentaire – et non pas concurrentiel – aux déchetteries, consiste en un service sur rendez-vous, facturé en fonction des volumes à collecter. Mis en place depuis le 1^{er} juin 2022, il a d'ores et déjà montré son utilité, avec 2 428 m³ (175 tonnes) de déchets collectés en seulement sept mois d'exploitation.



FRIGOS SOLIDAIRES

L'association « Les Frigos Solidaires » finance et installe des frigos partagés. Installés sur le domaine public, ces derniers permettent aux usagers (habitants, professionnels de la restauration...) de déposer des aliments encore consommables et à d'autres de les récupérer. Ces frigos sont gérés par des partenaires locaux, lesquels doivent assurer l'entretien de l'appareil et veiller à la conformité des aliments déposés. Sur le territoire métropolitain, trois frigos ont déjà été installés (restaurant Le Vestiaire, Marché Central et boulangerie Dell'Essa). Le Grand Nancy s'est engagé à financer 15 frigos supplémentaires d'ici 2026.

OUI PUB

Engagée sur le sujet de la réduction des imprimés publicitaires non sollicités depuis une dizaine d'années, la Métropole voyait, fin 2021, sa candidature retenue par le ministère de la Transition écologique, pour expérimenter le dispositif « Oui Pub » avec 13 autres collectivités au niveau national. Depuis, et pour trois ans au moins, durée de l'engagement pris, seuls les foyers affichant un autocollant « Oui Pub » sur leur boîte aux lettres reçoivent de la publicité. Venu se substituer au « Stop Pub », le dispositif intègre un accompagnement et un suivi des volets organisationnels, sociaux économiques et comportementaux.



2^e
édition
du Noël vert
du Grand Nancy

3 500
visiteurs
dans la grande
halle de l'Octroi

68
exposants
de la région

0
déchet
et un esprit festif



LE NOËL VERT DU GRAND NANCY

La 2^e édition du « Noël vert du Grand Nancy », organisée par la Direction Déchets Ménagers les 10 et 11 décembre 2022, a attiré près de 3 500 personnes dans la grande halle de l'Octroi à Nancy. Dans un esprit festif et zéro déchet, les visiteurs ont fait leur marché de Noël auprès des 68 exposants, entreprises et associations de la région présentes. Le public a été invité à assister à un spectacle ludique, éducatif et théâtralisé sur le thème de l'environnement et du recyclage des déchets, présenté à l'Autre Canal.

Le Noël vert du Grand Nancy

CHAUFFAGE URBAIN LE RÉSEAU CONTINUE DE S'ÉTENDRE

La Métropole souhaite développer son réseau de chaleur dans des conditions environnementales et économiques avantageuses pour les abonnés.

VERS PLUS D'INTERCONNEXION

En 2022, le schéma directeur du service public de chauffage urbain du Grand Nancy a été mis à jour afin d'identifier les potentiels de développement et de définir un nouveau plan d'action. L'interconnexion des différents réseaux de chaleur de l'agglomération a été décidée en Conseil métropolitain en juin 2022. L'objectif est de desservir davantage d'abonnés, de sécuriser, mais aussi d'augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée (le taux d'ENR&R). L'ambition est d'accroître considérablement la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers (pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh) et de récupérer davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse existantes.


OBJECTIF : +40 % D'ÉNERGIE DISTRIBUÉE

Cette transformation du dispositif public de chauffage urbain se fera en plusieurs étapes entre 2023 et 2028 : ajout d'un éco-finiisseur de récupération d'énergie sur les fumées sur l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, réalisation de l'interconnexion des réseaux de chaleur de Vandœuvre-Ville et de Vandœuvre-Brabois, développement d'un réseau de chaleur sur le quartier Saurupt à Nancy ainsi que sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine avec la mise en place d'une chaufferie biomasse de 3MW, la réalisation d'une chaufferie de secours au gaz sur le Parc des expositions à Vandœuvre, la mise en place d'un condenseur de 2MW sur la chaufferie biomasse du Plateau de Haye...

L'ensemble de ces réalisations permettra de porter l'énergie distribuée sur l'agglomération nancéenne d'environ 350 GWh/an à environ 485 GWh/an (soit une augmentation de 40 %) tout en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 %. Pour un coût total d'environ 53 M€ HT, dont 20 M€ HT d'aide financière de l'Ademe.



167 GWh
Valorisation des
déchets ménagers



+40 %
d'énergie distribuée



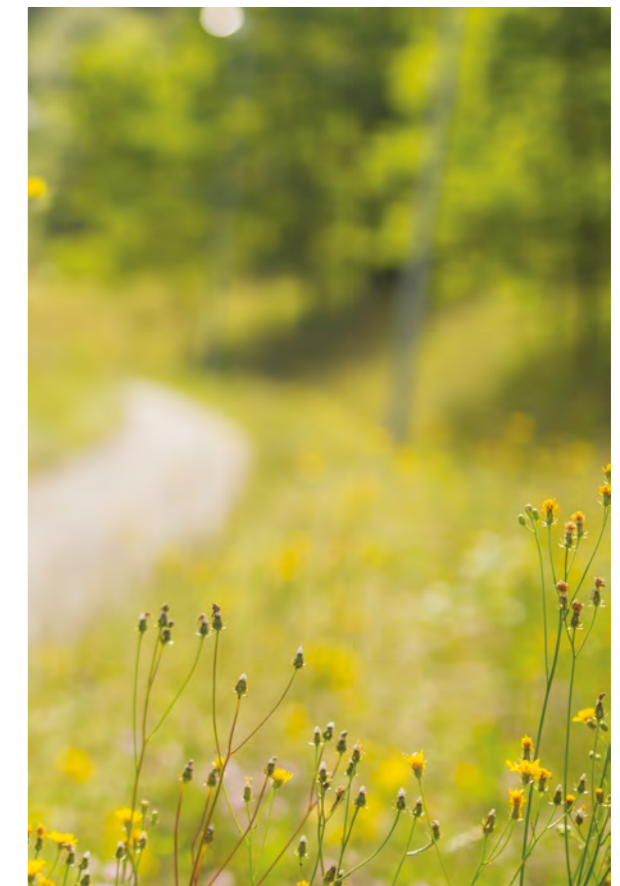
53 M€
de coût total

ESPACES VERTS UN PATRIMOINE DURABLEMENT GÉRÉ

Le Grand Nancy gère près de 716 hectares d'espaces verts, constitués pour plus de la moitié d'espaces naturels et pour un tiers d'espaces verts de voirie, auxquels s'ajoutent les parcs métropolitains.

GÉNÉRALISATION DU FAUCHAGE TARDIF DES PIEDS D'ARBRES

En 2022, la fauche tardive des pieds d'arbres situés dans les espaces enherbés a été généralisée à l'ensemble du patrimoine arboré métropolitain. Initiée il y a trois ans, la méthode consiste à laisser un cordon d'herbe d'environ 2m en périphérie de l'arbre et à tondre ces surfaces une fois, en fin d'année. En plus de prévenir les blessures occasionnées par le passage des tondeuses, la technique permet de conserver l'humidité au pied de l'arbre, d'offrir un abri à la faune locale et d'augmenter la diversité floristique.

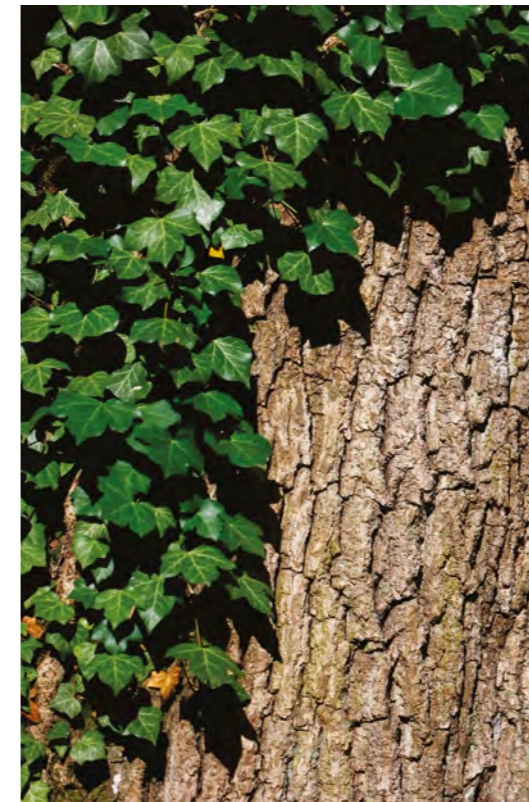
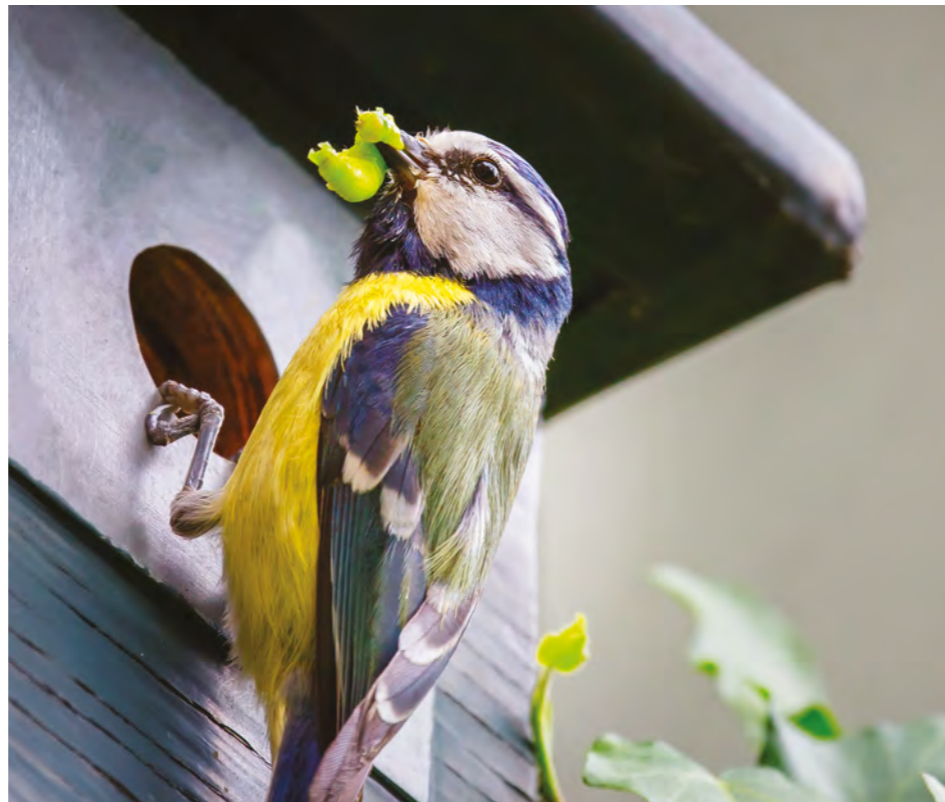


EXPOSITION « 10 ARBRES - 10 RÉGIONS - 10 PAYS »

Pour ses 50 ans, l'association de Sauvegarde et de Promotion de la forêt de Haye a réalisé une exposition mettant en évidence la relation privilégiée entre les hommes et les arbres. La première partie, « 10 arbres - 10 pays » était visible à la Pépinière lors de la manifestation « Embranchements », puis au Parc des Étangs de Saulxures-lès-Nancy. À la sortie de l'été, elle a rejoint le Parc de Montaigu de Jarville-la-Malgrange à l'occasion de « Jardins de vie, Jardins de ville ». La seconde partie, « 10 arbres - 10 régions », est installée au sein du parc de loisirs de la Forêt de Haye, le long du parcours de santé.

IMPLANTATION D'ARBRES ET DE MINI-FORÊTS AUX ABORDS DE LA PLAGE DES 2 RIVES

Le site de la Plage des 2 Rives poursuit sa végétalisation. Saules, aulnes, noyers, plusieurs variétés d'érables, ormes, peupliers... En 2022, près de 200 arbres adaptés au sol et au climat du site ont été plantés. Parallèlement, saules blancs et saules à feuille de Romarin - issus de boutures prélevées localement - ont été implantés à proximité du ruisseau. À terme, une saulaie (boisement de saules) devrait voir le jour. Malheureusement, l'année 2022 a été exceptionnellement sèche et seuls quelques plants à proximité immédiate du ruisseau ont survécu. Par conséquent, il a été décidé qu'aucune fauche ne serait pratiquée. Objectif ? Permettre aux arbustes de s'installer spontanément, puis les sélectionner et les accompagner. D'autres mini-forêts ont été installées sur la périphérie du site, et notamment de part et d'autre de la rue de la Fraternité. Lesdits sites, aux faux airs de friches, revêtiront bientôt un aspect boisé.



PROPRETÉ ET NETTOIEMENT PARTICIPATIF CITOYEN

La Métropole accompagne, depuis 2019, des démarches de nettoyages participatifs citoyens sur l'agglomération, et s'appuie sur ses partenaires associatifs pour organiser et planifier les différentes demandes sur le territoire du Grand Nancy. En 2022, 29 conventions ont été signées avec la Métropole. Les organisateurs se voient mettre à disposition du matériel pour la collecte et le dépôt des déchets.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES : POSE DE NICHOURS À MÉSANGES ET COMPTAGE DES PONTES DE CHENILLE

Seules les chenilles processionnaires du chêne sont présentes dans l'agglomération nancéenne, présence variant d'une année à l'autre. Si les éclosions ont lieu entre le 15 et le 25 avril, les chenilles ne sont urticantes qu'aux 5^e et 6^e stades, soit entre fin mai et fin juillet. Afin de réguler leur population, le service Espaces verts a mis en place, à proximité des chênes et plus particulièrement aux abords des écoles et lieux publics, des nichours à mésange, principal prédateur des chenilles processionnaires. Le taux d'occupation des nids, qui ne dépassait pas les 57 % (sur 33 nichours implantés) en 2021 a atteint, en 2022, 83 % (sur 36 nichours implantés). En complément, le service a mis en place un comptage des pontes de chenille sur les chênes. Le peu de pontes fermées détectées en 2022 laisse présager une année 2023 calme.


36
nichours
implantés en 2022



83 %
d'occupation
des nids

ÉCOLOGIE URBAINE PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Valoriser le patrimoine naturel et paysager, sauvegarder la biodiversité, préserver les continuités écologiques : la Métropole place les enjeux environnementaux au cœur de ses politiques publiques.

CONNAÎTRE ET PROTÉGER AVEC L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE

Lancé en 2021, l'Atlas de la biodiversité métropolitaine a pour objectif d'inventorier les espèces animales et végétales du territoire, afin de dresser les enjeux de biodiversité et adopter les modes de gestion qui protègent et valorisent la flore et la faune. L'année 2022 a vu la fin des inventaires naturalistes, ainsi que l'organisation de nombreuses actions de sensibilisation : animation à la découverte du castor par l'Atelier Vert, construction d'abris pour la petite faune et découverte des amphibiens au parc des étangs de Saulxures-lès-Nancy proposées par les agents métropolitains des Espaces verts, accueil de groupes scolaires par le CPIE Nancy Champenoux. Étape majeure du projet, la mise à disposition publique des données collectées est effective sur la base de données BOMBINA du Parc naturel régional de Lorraine. Un ouvrage bilan verra également le jour à l'automne 2023.



MISE EN VALEUR DES COTEAUX

Entre les zones urbanisées et la forêt, les coteaux constituent des lieux privilégiés de maintien de la biodiversité, tout en offrant des espaces naturels de proximité pour les habitants. Menacés d'enfrichissement à cause de divers facteurs, les coteaux ont fait l'objet d'une étude de valorisation économique et écologique, en lien avec dix communes des pourtours du Plateau de Haye et du Plateau de Malzéville. Des ateliers ont permis de partager une vision concertée du devenir des coteaux, définir des projets de mise en valeur et adopter une stratégie de financements croisés. Des fiches-actions ont été élaborées pour dix sites pilotes. Le plan d'action est en cours de mise en œuvre sur certains de ces sites.

PLAN DE GESTION ET DE VALORISATION DES PELOUSES DE VILLERS-LÈS-NANCY

Validé en février 2022, le plan de gestion et de valorisation de l'Espace naturel sensible des pelouses de Villers-lès-Nancy va passer en phase opérationnelle. Au programme : gestion de la végétation, cartographie des éléments paysagers et végétaux, sensibilisation des riverains, élaboration d'un contenu pédagogique aux entrées de site, animations scolaires par le CPIE Nancy Champenoux.



DES AMÉNAGEMENTS DANS LA ZONE PIONNIÈRE D'ART-SUR-MEURTHE

Plusieurs aménagements ont été créés sur l'Espace naturel sensible de la zone pionnière d'Art-sur-Meurthe : creusement de mares, installation de pierriers à reptiles et d'un caisson surélevé destiné aux hirondelles des rivages. Des travaux ont également été menés sur un ancien transformateur électrique, après la découverte de plusieurs espèces protégées.



VERS UN NOUVEAU PLAN DE GESTION POUR LE PLATEAU DE MALZÉVILLE

Espace naturel sensible, également Natura 2000, le Plateau de Malzéville fait l'objet d'un marché pour la réalisation d'un plan de gestion et de valorisation et l'actualisation du document d'objectif (DOCOB). Ces documents s'appuieront sur un diagnostic écologique, ainsi que sur les enjeux patrimoniaux, socioculturels et les potentialités d'accueil du public sur le site. La phase de diagnostic a été finalisée en 2022, grâce à une large contribution des acteurs concernés, réunis en atelier des usagers. L'élaboration du programme de préservation et de gestion écologique s'achèvera en 2023, avec la validation du nouveau plan de gestion 2023-2035.



LA MÉTROPOLE À PIED

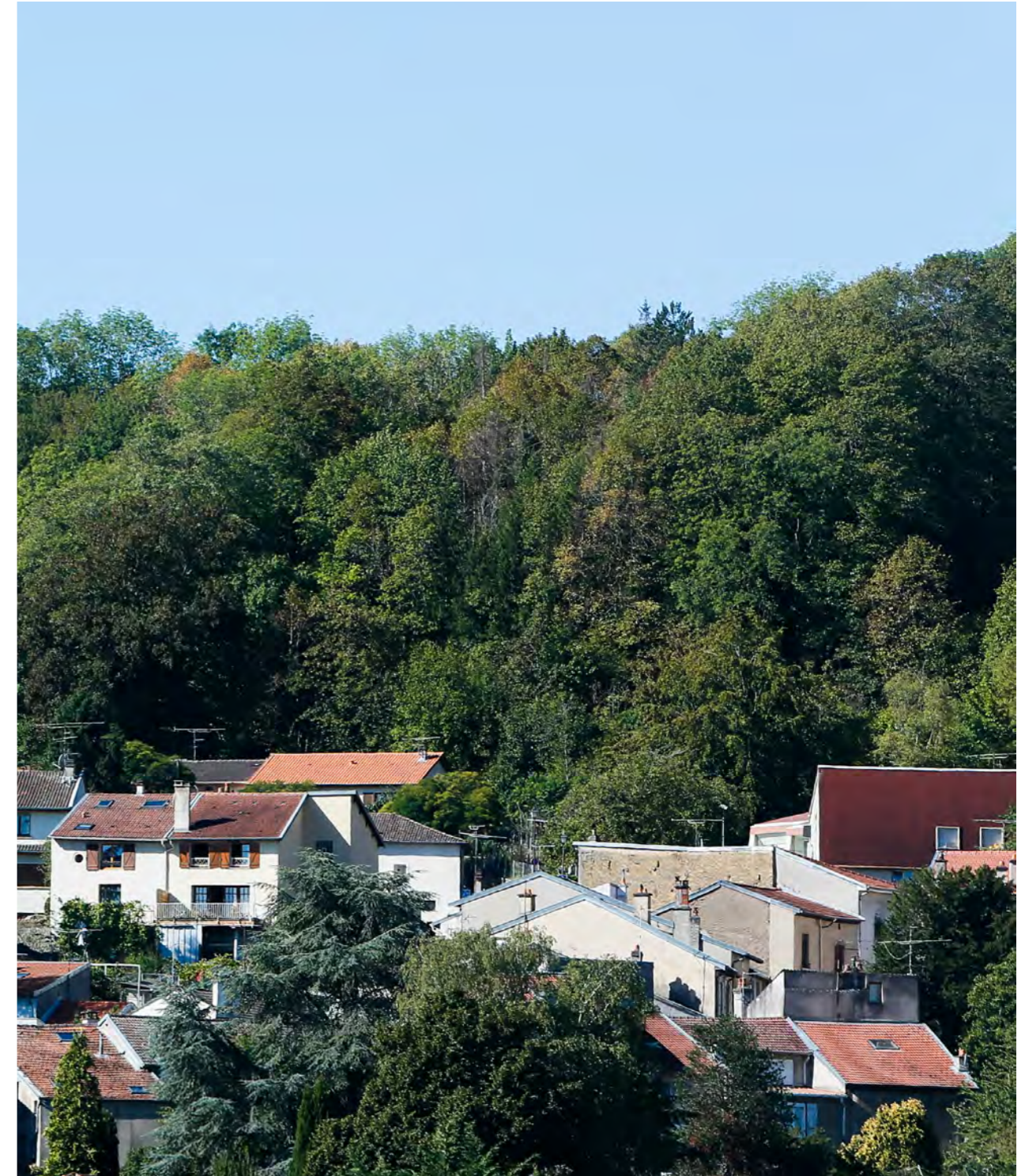
Engagé depuis fin 2021, le projet de création de 21 itinéraires pédestres, totalisant plus de 210 km, a permis de dresser un diagnostic des sentiers existants, tout en assurant un bouclage vert autour du Grand Nancy. Classés au titre du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée, ces circuits ont été balisés et un partenariat a été instauré avec la Fédération française de randonnée pour l'entretien courant et la participation à des animations. De nombreux outils de valorisation et de communication ont été déployés à destination du grand public. En 2023, l'accent sera mis sur la diffusion des supports numériques.

GESTION DURABLE AVEC L'ÉCOPÂTURAGE

Préservant la biodiversité des sites remarquables tout en réduisant la mécanisation de l'entretien, l'écopâturage est à l'œuvre au sein de la métropole depuis cinq ans. Un appel à projets a été lancé, avec le soutien financier de la Région et du Département, afin d'étendre cette démarche à près de 50 ha de pelouses et prairies, en partenariat avec les communes de Villers-lès-Nancy, Laxou, Houdemont et Vandœuvre-lès-Nancy. Dans ce cadre, le Grand Nancy fait appel à Romain Kern, éleveur ovin à Pulligny. Le 15 juin 2022, une transhumance d'environ 70 brebis a été organisée pour la première fois entre la Sapinière de Laxou et le Parc de Brabois. Le troupeau a ensuite entretenu naturellement plusieurs parcelles vers le plateau de Villers-lès-Nancy et la pelouse calcaire de Houdemont.

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

51



UNE VIE ÉTUDIANTE FOISONNANTE

Accueillant 60 % des étudiants lorrains, la Métropole est le premier pôle lorrain d'enseignement supérieur et le 2^e de la région Grand Est après Strasbourg. Le Grand Nancy investit pour rénover et agrandir ses campus, construire et réhabiliter des logements étudiants, animer la vie étudiante et stimuler l'innovation sur le territoire.



SOUTIEN AU SPORT UNIVERSITAIRE DE HAUT NIVEAU

La Métropole du Grand Nancy porte depuis plusieurs années, en lien avec la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU), un dispositif d'entraînement des étudiants sportifs de haut niveau au sein d'une dizaine de clubs sportifs du territoire, leur permettant de prendre part aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). Ce dispositif s'adresse en particulier aux étudiants sportifs non nancéiens, afin de leur permettre de participer aux compétitions organisées les week-ends par leurs clubs d'origine. La collectivité soutient également la LGESU pour la cogestion du dispositif et pour l'organisation de ses compétitions. Le budget consacré à ce dispositif est de 35 100 €.

SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

En 2022, la Métropole a soutenu des actions et dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. 1 000 € ont été alloués à l'Université de Lorraine pour le forum annuel « Stage en Poche », consistant en la rencontre entre étudiants à la recherche d'un stage et entreprises. Un soutien de 1 500 € a été attribué à l'association Forum Est-Horizon, composée d'étudiants de l'École des Mines de Nancy, pour la 39^e édition du Forum Est-Horizon, forum d'insertion professionnelle et de rencontre étudiants/entreprises. Enfin, une subvention de 10 000 € a été apportée au Club AtouTalent pour l'insertion professionnelle des étudiants, leur qualification et leur emploi dans des entreprises locorégionales.



SOUTIEN AU DISPOSITIF « AIDE SPÉCIFIQUE » DU CROUS LORRAINE

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a renouvelé sa subvention de 16 000 € au profit de l'« Aide Spécifique » du CROUS Lorraine, dispositif permettant d'octroyer des aides financières annuelles aux étudiants sujets à des difficultés durables et ne pouvant prétendre à une bourse sur critères sociaux, et des aides financières ponctuelles aux étudiants boursiers ou non boursiers se trouvant dans une situation grave au cours de l'année. Des aides ponctuelles d'urgence, sous la forme d'une aide alimentaire, sont également accordées dans la journée aux étudiants se trouvant dans une situation particulièrement grave et urgente (après rendez-vous avec une assistante sociale).



ÉVÉNEMENTS D'ACCUEIL ET FESTIFS

FAIM D'ÉCHANGES

Le CROUS Lorraine, la Métropole, la Ville de Nancy et l'association Erasmus Student Network, ont co-organisé l'opération Faim d'échanges en novembre 2022. Ce rendez-vous convivial propose une rencontre, autour d'un repas chez l'habitant, pour les étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy. Plus de 200 étudiants et 50 familles se sont inscrits à cet événement, soutenu par la Métropole à hauteur de 6 000 €.



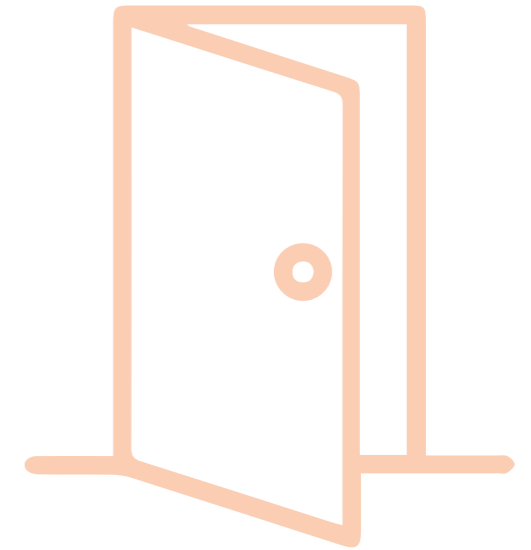
AUTRES ÉVÉNEMENTS

En 2022, la Métropole a apporté un soutien financier et un soutien à l'organisation des Nocturnes Etudiantes, d'Anim'Est (plus grande convention japonaise étudiante de France), de TEDxMinesNancy. La collectivité a également soutenu plusieurs événements étudiants nationaux organisés sur son territoire : 87^e Congrès National de l'Union Nationale des Etudiants de France - UNEF (400 représentants étudiants participants), week-end de formation des Tutorats Santé de toute la France (400 bénévoles participants), Collégiades de Sciences Po (regroupant les étudiants des 7 campus Sciences Po de France, soit 1250 étudiants participants). Le total des subventions accordées se monte à 25 700 €.



HABITAT UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE

Chef de file en matière d'habitat, la Métropole a adopté son nouveau Programme métropolitain de l'habitat pour la période 2022-2027. En convergence avec les autres politiques publiques, ce document stratégique définit les objectifs de la collectivité et les moyens à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins en logement et hébergement des Grands Nancéiens.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROGRAMME MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT

Après une phase d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, et avec l'appui de l'agence SCALEN, le nouveau Programme métropolitain de l'habitat (PMH), établi pour une durée de six ans, est entré en vigueur en 2022. Le PMH entend relever trois défis : consolider la tendance démographique à la hausse de la Métropole, adapter le parc de logements aux besoins de tous les ménages et inscrire la politique de l'habitat dans une stratégie foncière anticipant la Zéro Artificialisation Nette. Le PMH se décline en fiches-actions autour des orientations suivantes : produire des logements adaptés aux parcours résidentiels et maintenir un taux de logement social à 26 %, adapter l'habitat ancien et neuf aux enjeux de transition écologique, contribuer au Droit au Logement, réaffirmer une gouvernance.

LOGEMENT D'ABORD

Désireux de construire une métropole inclusive, le Grand Nancy a été retenu en 2021 comme territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Ce plan vise les personnes sans domicile, ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures. L'objectif étant de permettre l'accès direct au logement comme première étape du parcours d'insertion. Quatre axes de travail ont été adoptés : proposer le logement d'abord pour 20 personnes en situation de grande marginalité, rendre le parc social neuf accessible aux personnes à très bas revenus, créer une plateforme de captation de logements du parc privé, favoriser le maintien dans le logement et lutter contre les expulsions locatives à travers une démarche de sensibilisation, d'information et d'accompagnement renforcé. Marquant un renouveau de la politique publique de l'habitat, le Logement d'abord a déjà permis l'accompagnement de 200 ménages et la mise en œuvre de trois dispositifs actifs.

MOBILISATION DES AIDES À LA PIERRE

Comme en 2021, la programmation du financement des logements sociaux est impactée par de nombreux facteurs : mobilisation des ressources des bailleurs sociaux au profit du NPRU, manque d'opportunités d'acquisitions immobilières et augmentation des coûts des matériaux de construction. Une nouvelle convention a ainsi été conclue avec l'EPFGE et l'ensemble des organismes HLM, afin d'apporter un soutien complémentaire à la production de logements sociaux et en accession sociale. D'autres réflexions portent sur la majoration du taux de logements sociaux dans les ZAC, la mobilisation de servitudes de mixité sociale lors des modifications de PLU ou encore l'introduction du logement à loyer modéré dans les opérations privées.

Malgré ce contexte, 120 logements ont été financés en Prêts locatifs à usage social (PLUS) et Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), ainsi que 4 logements en Prêts locatifs sociaux (PLS), pour un total d'aides attribuées de 372 994 €, dont 28 000 € de primes pour les opérations en acquisition-amélioration (7 logements).

Parmi les dispositifs propres de la Métropole, 27 000 €, dont 4 500 € de prime énergétique, ont été mobilisés au titre de la surcharge foncière. De plus, la collectivité a garanti les emprunts des organismes HLM à hauteur de 29,7 M€.

Dans le cadre du plan de relance économique suite à la crise sanitaire, des aides financières complémentaires ont été allouées : une enveloppe de 976 000 € a permis la réhabilitation lourde de 89 logements et la rénovation énergétique de 29 logements.

Après le fléchissement de 2020, une reprise dynamique des ventes HLM est constatée avec 167 ventes effectives et l'autorisation de mise en vente de 128 logements.

Dans les Quartiers Politique de la Ville, le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties rencontre une forte implication des bailleurs sociaux, avec des actions menées valorisées à hauteur de 3,5 M€ pour un montant d'abattement de 2,4 M€.

372 994 € d'aides ont permis le financement de 124 logements en PLUS, PLAI et PLS

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

À travers l'attribution des logements sociaux, la Métropole répond aux enjeux de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité et au sein des Quartiers Politique de la Ville, ainsi qu'au logement des publics dits prioritaires. La Conférence intercommunale du logement, organisée en mars 2022, constitue le point de départ de la mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social (PPGD). Pilotée par la Métropole, cette démarche partenariale réunit l'ensemble des acteurs du logement public, afin de mettre en œuvre la gestion partagée de la demande de logement social, l'accueil et l'information du demandeur, ainsi que la cotation de la demande. Le document cadre PPGD sera validé pour la fin 2023.



Maisons écologiques au Plateau de Haye

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Deux aires permettent d'accueillir les gens du voyage dans la Métropole : Manitas de Plata à Maxéville (60 places) et Tomblaine (8 places), présentant des taux moyens d'occupation respectifs de 60,4 % et 61 % en 2022. L'aire de grand passage située à Tomblaine a également accueilli une mission de 124 caravanes pendant deux semaines. Le Grand Nancy favorise la scolarisation des enfants : un véhicule école sert de passerelle vers les structures traditionnelles et le collège La Fontaine à Laxou accueille les enfants scolarisés via le CNED. Quant aux stationnements illicites, un groupe de 49 caravanes s'est installé sur le parking du Zénith à Maxéville, et 70 autres stationnements ont été traités au cours de l'année.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Dans le cadre de la délégation des aides de l'Anah, près de 6,4 M€ ont été mobilisés en 2022 au profit de 276 propriétaires bailleurs et occupants modestes et très modestes, ainsi que de 13 copropriétés, engageant des travaux de performance énergétique, d'adaptation au handicap/vieillesse ou de rénovation de logements très dégradés. Ces bénéficiaires ont été pour partie accompagnés gratuitement par la SAPL Grand Nancy Habitat et ont reçu des aides complémentaires de la Métropole et de certaines communes.

Désireuse de proposer aux locataires modestes des logements de qualité dans le parc privé, la Métropole appuie également le nouveau dispositif fiscal, Loc'Avantages, incitant les bailleurs à conventionner leur logement avec l'Anah. En parallèle, dans le cadre du déploiement de la démarche Zéro Logement Vacant, une étude est actuellement menée sur les logements vacants de plus de deux ans.

6,4 M€ mobilisés au profit de 276 ménages et 13 copropriétés

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La Métropole soutient l'accession à la propriété via le dispositif de prêt social location-accession (PSLA). Cette opération permet aux ménages, sous plafond de ressources, de bénéficier de nombreux avantages pour acheter un logement neuf de manière sécurisée, tout en favorisant la production de logements neufs en accession abordable. En 2022, six programmes PSLA ont été agréés, soit 77 logements. Ils ont été accompagnés à hauteur de 462 000 € au titre de la surcharge foncière. D'autre part, deux ménages primo-accédants ont bénéficié d'une subvention de 5 000 € pour acquérir leur logement.

6 programmes PSLA agréés, soit 77 logements

RÉNOVATION URBAINE

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE ET SOLIDAIRE

Avec un investissement de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole, le programme de rénovation urbaine est aujourd'hui quasiment achevé sur les sept sites concernés. Le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) 2017-2029 poursuit la démarche, au sein des quartiers Plateau de Haye (Laxou, Maxéville et Nancy), Haussonville-Nations (Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy) et Provinces (Laxou).

PREMIER AVENANT POUR LE NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Depuis la signature de la convention pluriannuelle multisites en mars 2020, le nouveau projet de renouvellement urbain s'est concrétisé par le lancement d'opérations, ainsi que par la préparation du premier avenant qui intègre de nombreuses évolutions : nouvelles démolitions, nouvelles opérations d'accession sociale, requalifications qualitatives, création et renforcement de groupes scolaires, création d'une maison de santé et d'une médiathèque. Cet avenant est en cours de finalisation. 15,83 M€ supplémentaires seront ainsi apportés par l'ANRU et Action Logement.

420,3 M€ HT d'investissement pour le nouveau projet de renouvellement urbain

LES DERNIÈRES OPÉRATIONS DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

Au cœur de Tomblaine, l'association Foncière Logement a livré 24 logements en cœur d'îlot. À la Californie, à Jarville-la-Malgrange, un promoteur privé a construit 29 logements secteur du Pré Jean-Fontenier, avant d'y lancer un second programme. Foncière Logement a également terminé la construction de 25 logements rue Jean-Philippe-Rameau. Ces projets contribuent à renforcer la mixité du quartier. Enfin, au sein de l'Écoquartier Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy, la restructuration du centre commercial La Cascade se poursuit, pour un achèvement prévu en 2023. Les cellules sont presque toutes occupées.



Le Plateau de Haye

LES RÉALISATIONS DU NPRU

Aux Provinces à Laxou, après l'aménagement de l'espace Claudie Haigneré, Batigère a démolé les bâtiments Bretagne et Normandie qui laisseront place au nouveau groupe scolaire, dont la construction débutera en 2023. Batigère a également rénové l'immeuble Printemps-Automne (152 logements concernés). Les travaux de réaménagement de la rue Piant ont commencé, avant la rénovation et la résidentialisation des immeubles de mmH.

Au Plateau de Haye, depuis la signature de l'arrêté de DUP et de cessibilité de la copropriété de la Bergamote, l'EPFGE poursuit la procédure d'expropriation, avant la déconstruction prévue en 2024. Du côté du Cèdre Bleu, l'OMh a procédé au curage et au désamiantage du bâtiment, avant son écrêtage en 2023. Le centre pour adultes autistes sévères de l'AEIM, ainsi que la plateforme Europe de la société Qipment, seront livrés en 2023. ELSAN a engagé des travaux d'extension de la polyclinique Gentilly. Enfin, différentes études sont menées pour l'aménagement du secteur Ombelles-avenue du Rhin et boulevard de Scarpone, ainsi que par le Département pour la construction du collège Plateau, dont les travaux démarreront en 2024.

Dans le quartier Haussonville-Nations, l'acquisition du centre commercial Jeanne d'Arc par voie d'expropriation est en cours, tandis que mmH a démolé l'immeuble Le Haarlem, secteur Vand'Est.

DE NOUVELLES CONVENTIONS POUR LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Dans le cadre du NPRU, une nouvelle convention-cadre de gestion urbaine de proximité (GUP) a été adoptée. Cette dernière se décline en conventions territorialisées, adaptées aux caractéristiques de chaque quartier. En coordonnant les interventions des différents acteurs, la GUP entend garantir la qualité de vie des habitants.



Le quartier des Provinces à Laxou

SOLIDARITÉ ET SANTÉ AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

Insertion, emploi, santé, culture, logement, mobilités, accès aux droits... : la Métropole s'engage en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales et de la protection des populations les plus vulnérables.

CONTRAT DE VILLE : DES ACTIONS POUR LES HABITANTS DU QUARTIER

Le Grand Nancy apporte un appui spécifique aux acteurs qui œuvrent auprès des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV). En 2022, plus de 300 porteurs de projets ont ainsi bénéficié de subventions pour un montant global de financements de près de 850 000 €. À travers ce soutien, l'objectif est de réduire les inégalités en développant des actions dans de nombreux domaines (éducation, emploi, culture, lien social, santé...).

Ainsi, en matière d'emploi, les 32 projets portés par les structures d'insertion par l'activité économique ont bénéficié à 1 605 personnes, dont 648 habitant les QPV.

L'évaluation du contrat de ville (2015-2023), menée à l'échelle départementale, a également eu lieu en 2022. Celle-ci sera complétée par une démarche spécifique de concertation engagée par la Métropole, avec pour but d'établir un diagnostic partagé. Un baromètre citoyen a ainsi été élaboré avec un questionnaire complété d'entretiens sociologiques. Une enquête sera également menée en 2023 auprès des acteurs de terrain afin d'identifier les problématiques majeures du territoire.

300 projets financés à hauteur de 850 000 €

STRATÉGIE PAUVRETÉ : L'ALIMENTATION EN LIGNE DE MIRE

Élaborée en concertation avec l'État, les communes et le Conseil Départemental, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'emploi, établie pour la période 2020-2023, s'appuie sur trois piliers : l'accès à une alimentation de qualité et de proximité, la réduction de la fracture numérique et la levée des freins à l'emploi. Pour une enveloppe de 600 000 € (parts égales État/Métropole) et plus de 50 projets innovants ou expérimentaux sur le territoire ont été développés.

Dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs de l'aide alimentaire, la Métropole favorise l'accès à une alimentation solidaire, qualitative et durable, visant à lutter contre les inégalités. Le marché « Place à vivre(s) » de l'association LORTIE, installé depuis juin 2022 au sein du QPV Saint-Michel Jéricho, propose ainsi un tarif solidaire permettant aux personnes en situation de précarité économique d'accéder à des produits de qualité. Des ateliers culinaires s'y tiennent, ainsi que d'autres animations partenariales autour de la transition écologique et alimentaire. Quant à Tim et Bastien, cette association a lancé en septembre 2021 un food truck solidaire à destination des étudiants, avec des produits bio et issus de circuits courts. L'association organise également des événements sur les campus sur le thème du bien manger.

600 000 € investis au titre de la stratégie métropolitaine pauvreté



Lortie à Malzéville



PLUS DE 100 000 € POUR LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Grâce au Fonds d'aide aux jeunes, près de 16 000 € d'aides financières individuelles ont bénéficié à 69 jeunes en 2022 (dans l'attente d'un premier salaire, pour une aide à l'alimentation, à la mobilité, l'équipement professionnel...). En parallèle, trois actions collectives, touchant 170 jeunes, ont été financées à hauteur de 84 200 €, dont le chantier jeunes de la base de loisirs offrant un job d'été à 63 personnes de 18 à 25 ans.

PRÈS DE 250 000 HEURES D'INSERTION

À travers sa charte métropolitaine d'engagement pour l'emploi et l'insertion, la Métropole confie à la Maison de l'Emploi (MDE) la mise en œuvre des clauses d'insertion sur son territoire. Au cours de l'année, 44 donneurs d'ordres ont collaboré avec la MDE afin d'intégrer des clauses sociales au sein de 375 marchés. 246 606 heures d'insertion ont été réalisées (dont 33 000 heures sur des marchés de la Métropole) pour 663 bénéficiaires. Du côté du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU), 50 personnes ont participé aux 17 000 heures d'insertion réalisées.

246 606 heures d'insertion réalisées
663 bénéficiaires
44 donneurs d'ordres



Iryna et Roman Baranovska (au centre) avec leur famille d'accueil, la famille Dalmont

ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

Dès le premier trimestre 2022, le Grand Nancy, en lien avec l'État, a organisé l'accueil de familles ukrainiennes arrivées par leurs propres moyens. Via un partenariat avec la ville polonaise de Lublin, deux bus ont ensuite été affrétés. La Métropole, avec l'ensemble des communes, a alors posé les conditions d'un accueil citoyen de réfugiés. Une centaine d'Ukrainiens ont été pris en charge par une quarantaine de familles volontaires pour assurer un hébergement temporaire. Des collectes de dons ont été également planifiées en lien avec les associations du territoire.

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Alors que la crise Covid s'est prolongée en 2022, la Métropole a poursuivi son rôle d'animation d'une cellule partenariale avec l'ARS, la Préfecture, la CPTS et le CHRU, afin de répondre aux besoins de la population, qu'il s'agisse de vaccination ou de communication. Attentive aux inégalités sociales et territoriales, la Métropole a placé le sujet de l'accès aux soins de premiers secours comme prioritaire au vu de l'évolution démographique médicale. Elle a commandé un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire et sa prospective. Elle a renforcé son soutien à l'exercice coordonné comme moyen de soutenir l'accès aux soins, en particulier des publics les plus fragilisés. Enfin, dans le cadre du Contrat de Ville et du CLS, 19 projets ont été soutenus en 2022 : prévention des addictions, rétablissement en santé mentale, sport santé ou encore actions de prévention portées par des centres sociaux et associations de proximité.

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT : 1,9 M€ MOBILISÉ

Visant l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté, ainsi que le maintien des fournitures d'énergie, le Fonds Solidarité Logement accorde des aides individuelles et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. En 2022, les dépenses se sont élevées à 1,9 M€. 1 781 aides individuelles ont été accordées et 370 ménages ont bénéficié d'un accompagnement spécifique. Des évolutions ont également été proposées pour le maintien des fournitures d'énergie : ouverture aux travailleurs pauvres avec augmentation du plafond de ressources, augmentation de 15 % du montant de l'aide, accès facilité par l'accueil des demandeurs au sein des locaux du Grand Nancy. Dans le cadre du Logement d'abord, des mesures expérimentales ont permis d'accompagner 60 ménages en situation de mal-logement ou relevant de la prévention des expulsions.

1 781 aides individuelles accordées
370 ménages accompagnés

ACCESSIBILITÉ DANS LES TRANSPORTS

Dans le cadre de l'aménagement de la future ligne 1, un temps d'échange entre élus, techniciens et usagers a eu lieu le 5 mai 2022, afin d'adapter le matériel roulant aux besoins des personnes handicapées (les propositions d'aménagements, couleur blanche des barres de maintien, temporisation des portes, dispositif de contact avec le conducteur).

694 arrêts de bus urbains sur 904 sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, représentant 96 % des 300 arrêts les plus fréquentés. 933 personnes sont inscrites à Handi Stan, dont 354 usagers actifs. En complément, le nouveau service Stanmeguide vise à accompagner les personnes qui souhaitent développer leur autonomie sur le réseau Stan.

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES

La Maison de l'Emploi (MDE) porte le plan territorial de lutte contre les discriminations dans le monde du travail et développe des actions en partenariat avec la Métropole, l'État, Pôle Emploi, les Missions locales, les chambres consulaires, les syndicats et les groupements professionnels. La MDE accompagne les employeurs afin qu'ils intègrent la diversité dans leur politique de recrutement et leur gestion des ressources humaines. De nombreuses actions concrètes sont menées : « sessions talents » basées sur les savoir-être, un salon « Talents au féminin » dédié aux femmes de plus de 45 ans, une exposition sur les métiers dits genrés, des opérations de sensibilisation « meet-up RH » pour les dirigeants et les employés, ou encore des accompagnements de personnes en situation de discrimination.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Priorité pour la Métropole, la lutte contre les violences faites aux femmes est l'objet d'actions régulières tout au long de l'année. En 2022, plusieurs outils de sensibilisation ont été déployés, comme le violentomètre ou l'utilisation de la réalité virtuelle. Dans la perspective de sensibiliser aux

violences sexistes et sexuelles dans le domaine du sport, notamment en direction des jeunes et des mineurs, la conférence mixte des adjoints au sport, à la santé et aux affaires sociales s'est réunie pour la première fois le 25 novembre 2022. Plusieurs pistes ont été dessinées, pour le programme d'actions 2023.



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES DES ACTIONS COLLECTIVES COORDONNÉES

Sécurité, prévention, sanction, éducation au civisme, protection des personnes vulnérables et/ou victimes, les actions de la Métropole contribuent à lutter contre les phénomènes d'insécurité et à assurer la protection des biens et des personnes.

NOUVEAU CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ

Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les communes du territoire, le Contrat métropolitain de sécurité 2022-2027 a été approuvé en Conseil métropolitain le 16 décembre 2021 et signé le 21 février 2022. Interagissant avec les autres grandes politiques publiques, ce contrat identifie les axes prioritaires sur lesquels les partenaires souhaitent s'engager : prévention des comportements à risque dans l'espace public, protection des personnes vulnérables et/ou victimes, préservation du cadre de vie et protection des espaces, et enfin renforcement de la gouvernance.

SIGNATURE DU CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE

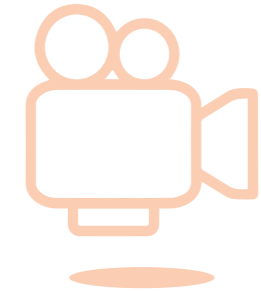
Conclu pour cinq ans, le contrat de sécurité intégrée a été signé entre la Métropole et l'État, le 29 août 2022. Ce document permet de contractualiser des engagements dans le domaine de la sécurité, la justice ou encore la politique de la Ville. Il vise à adopter une politique conjointe active dans la lutte contre la délinquance, pour la sécurité et la tranquillité.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET VIDÉOPROTECTION

En fonction depuis 2019, le centre de supervision urbain (CSU) permet d'exploiter les 140 caméras de vidéoprotection du territoire, en partenariat avec les 12 communes adhérentes, l'État et l'ensemble des forces de l'ordre. En 2022, environ 2 000 faits y ont été traités, dont 48 % concernent l'assistance vidéo à la police nationale et aux polices municipales, et 18 % les réquisitions. Au cours de l'année, 61 manifestations ont été suivies par le CSU. En parallèle, la Métropole coordonne un groupement de commandes d'achats de caméras et de services associés. Elle accompagne également les communes dans le montage de dossiers de demandes de subventions.

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

En 2022, plus de 2 000 usagers ont été reçus à l'accueil de la fourrière automobile et plus de 3 000 demandes ont été traitées par radio ou téléphone. 2 455 mises en fourrière ont été enregistrées en 2022, contre 1 968 en 2021. Les trois principales infractions demeurent le non-respect des arrêtés temporaires à l'occasion de manifestations ou de travaux, le stationnement abusif plus de sept jours consécutifs, et les stationnements devant les entrées carrossables d'immeubles riverains. Les recettes de la fourrière s'élèvent à 372 912 €.



140 caméras
exploitées par le CSU



12 communes
adhérentes



RESSOURCES

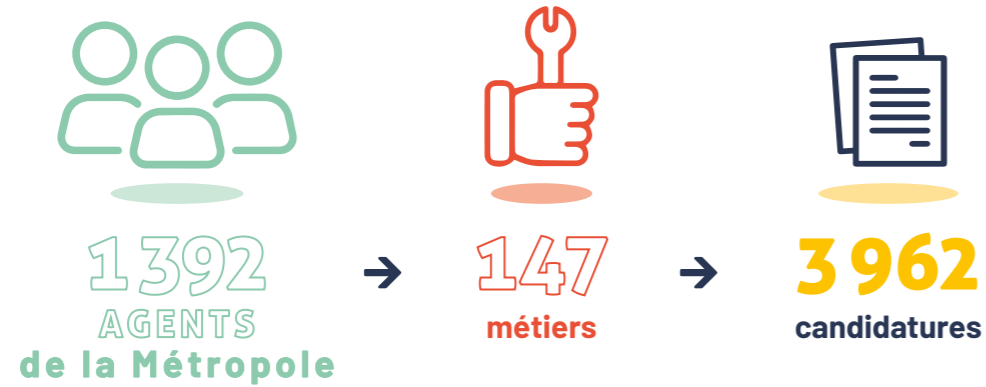
61



DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DU TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1392 agents sur emplois permanents. Âge moyen : 46 ans et 7 mois.



43
apprentis



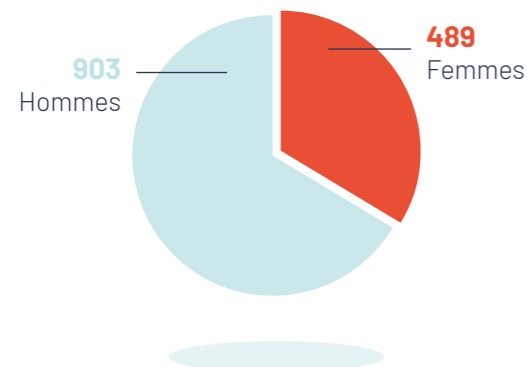
179
stagiaires scolaires



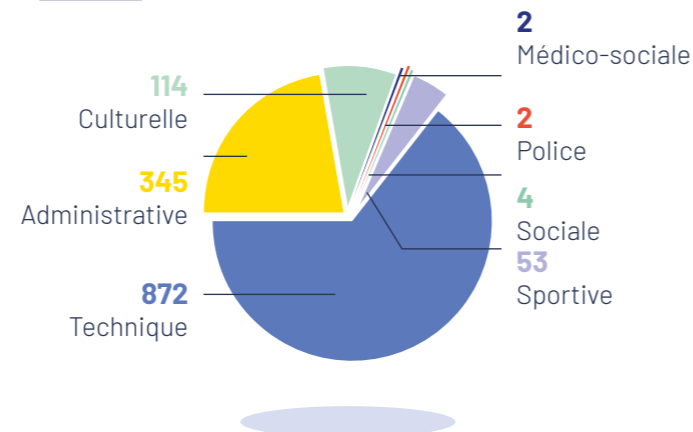
21
parcours
« emplois-compétences »

6,05 %
de travailleurs
handicapés

LES RESSOURCES HUMAINES



RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE



UNE MUTUALISATION QUI SE CONCRÉTISE

Désignée comme « responsabilité territoriale » dès le vote du budget primitif par le Conseil métropolitain du 25 mars 2021, la mutualisation répond à la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle a essentiellement pris corps en 2022. La mise en œuvre des actions et des politiques publiques, ainsi que les organisations qui en découlent, font désormais systématiquement l'objet d'une interrogation quant à la mise en commun des moyens, sous quelque forme que ce soit, pour mettre en place les conditions les plus favorables à un service public de qualité avec des moyens au juste niveau. Après la mutualisation du service d'instruction des permis de construire au 1^{er} octobre 2021, la Métropole a rapidement initié des réflexions mettant en évidence la mutualisation nécessaire de fonctions ressources, mais également de fonctions spécifiques d'ingénierie susceptibles de profiter à tous.

Chaque projet travaillé, tant entre les élus qu'au niveau des services concernés, a fait l'objet de travaux préparatoires et a veillé à associer les représentants du personnel, avant une présentation en comité technique paritaire.

Au 1^{er} janvier 2022, la Mission Rayonnement a pris la forme d'un service commun porté par la Métropole avec la Ville de Nancy, consistant en un transfert de service, dont le périmètre est celui de la communication et des relations internationales. La Mission Rayonnement est ainsi structurée en quatre piliers, comprenant trois pôles thématiques (Relations européennes et internationales, Communication, Démocratie participative) et un pôle support (Créations et Ressources). Un organigramme cible, intégrant les 15 postes transférés de la Ville de Nancy, a été présenté en comité technique paritaire dès fin 2021.

La création du service commun Direction Générale Adjointe Ressources avec la Ville de Nancy a été effective le 1^{er} septembre 2022. Il comprend la mutualisation de trois directions (Finances et Contrôle de Gestion ; Affaires Juridiques, Commande publique et Assemblées ; Ressources Humaines), ainsi que de la fonction de Directeur Général Adjoint.

Les objectifs de ce projet de mutualisation de services sont les suivants : améliorer la qualité du service rendu aux usagers « internes » ; développer les expertises et la professionnalisation des équipes ; optimiser les dépenses effectuées en réalisant des économies d'échelle.

Les organigrammes des trois directions, présentés le 30 août 2022 en comité technique paritaire, ont intégré les 69 postes transférés de la Ville de Nancy.



UNE NOUVELLE CONVENTION HANDICAP 2022-2024

En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap. Grâce à aux signatures fin 2010, fin 2014, fin 2017 et fin 2021 de quatre conventions successives qui lient le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au Grand Nancy, une dynamique autour d'une démarche handicap, partagée par tous les agents, s'est instituée. Elle a permis d'améliorer significativement l'action de la Métropole en faveur de l'emploi des personnes handicapées ; de rendre moins stigmatisant ce sujet, dont les enjeux sont compris de tous, et d'atteindre de façon durable un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

En signant une quatrième convention pour la période 2022-2024, la Métropole du Grand Nancy ancre dans la durée un partenariat visant à poursuivre le développement d'un projet qui est le reflet de sa politique globale. D'un montant total de 352 561 €, ce nouvel engagement va permettre l'accompagnement structuré de la démarche et le financement d'actions à destination des agents métropolitains en situation de handicap.

Dans toutes ses actions, la Métropole veille à l'identification et au développement des compétences de ses agents, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Responsable, cohérente et durable, la démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées veille à exécuter plusieurs programmes d'action simultanés :

- l'embauche de personnes reconnues handicapées et leur accompagnement pour une meilleure insertion professionnelle ;
- le maintien dans l'emploi des agents handicapés ;
- l'accès des personnes handicapées à un environnement de travail et de vie adapté, notamment par le recours aux technologies de l'information et de la communication ;
- le soutien à la formation professionnelle des personnes handicapées, le développement de leur employabilité, ainsi que la communication et la sensibilisation de l'ensemble des agents ;

GARANTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Principe républicain, et aussi obligation des fonctionnaires, la laïcité peut parfois s'avérer floue ou complexe dans ses modalités d'application. L'État a ainsi choisi de mettre en place des référents laïcité dans les collectivités territoriales. Dans ce cadre, un référent laïcité a été nommé au sein de la Métropole. L'organisation de sa mission se veut collégiale et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, issue de différents pôles et services. Le référent apporte des conseils sur la mise en œuvre du principe de laïcité, à l'attention de l'autorité territoriale et des agents publics. Il sensibilise et diffuse de l'information sur ces questions. Il organise également la journée de la laïcité du 9 décembre.



- le recours au secteur protégé (ateliers protégés, établissements et services d'aide par le travail).

Au-delà du financement d'actions spécifiques, l'accompagnement du FIPHFP doit permettre à la Métropole de maintenir de façon pérenne un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés, dans un contexte de vieillissement et de départs à la retraite des agents métropolitains.

L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Début décembre 2022 ont eu lieu les élections professionnelles. Celles-ci ont permis de renouveler et de désigner les représentants du personnel pour quatre ans (à compter du 1^{er} janvier 2023), au sein des instances consultatives suivantes :

- les commissions administratives paritaires (CAP), avec un rôle recentré sur les décisions individuelles défavorables aux agents ;
- la commission consultative paritaire (CCP), consultée pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels ;
- le comité social territorial (CST), consulté sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines.

À l'issue de ces élections, qui se sont déroulées exclusivement par vote électronique, trois organisations syndicales ont obtenu des sièges et sont ainsi représentées dans ces instances : la CFDT, la CGT et la FAFPT.

Ces trois syndicats sont également présents à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT), instance consultée sur les sujets liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

À noter que ces trois organisations syndicales, ainsi que FO (qui n'a pas de siège dans ces instances), représentent le personnel de la Métropole du Grand Nancy.

PROTECTION DES DONNÉES

La Métropole du Grand Nancy a mis en place en 2018 une mission déléguée à la Protection des Données, mutualisée pour les communes et les établissements publics de son territoire, qui compte aujourd'hui 36 entités adhérentes. La mission apporte une expertise technique et juridique afin de sécuriser l'action de l'administration et ainsi assurer la protection des données personnelles des personnes concernées.

Dans un contexte où la numérisation des services publics s'accélère, l'enjeu de la protection des données occupe une place centrale. La mission accompagne notamment les services de la Métropole du Grand Nancy qui œuvrent pour le développement économique, social et culturel de son territoire et mettent l'accent sur l'innovation, la qualité de vie des résidents et l'amélioration de la citoyenneté connectée.

La mission a traité en 2022 pour le compte de la Métropole et des collectivités adhérentes :

- le conseil aux services et aux élus pour garantir la conformité des pratiques en matière de protection des données, conformément aux lois et réglementations applicables : 230 recommandations aux services ;
- la sécurisation des actes juridiques, contrats, marchés publics et DSP : 59 actes sécurisés ;
- la gestion des plaintes relatives aux traitements mis en œuvre, y compris en interne et les notifications aux autorités compétentes : 17 plaintes traitées et 2 violations de données ;
- la mise en œuvre des nouvelles procédures (fin 2022) qui accompagnent la numérisation des services publics et notamment la déclaration des téléservices de l'administration : deux téléservices expertisés avec « MonServiceSécurisé » ;
- la veille constante des évolutions législatives et des meilleures pratiques en matière de protection des données, afin de garantir une adaptation continue de la gouvernance de la protection des données : deux jours de formation-contribution auprès de l'AFCD, en présence de la CNIL.

FINANCES

Par ces orientations, par la volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par un endettement mieux maîtrisé, par la recherche de cofinancements effectifs, et par le souci d'agir en interdépendance avec ses territoires voisins, le budget 2022 de la Métropole du Grand Nancy a constitué la première pierre budgétaire du projet métropolitain 2021-2026.

MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES

2022 a été marquée par la mutualisation de la direction des finances au sein d'un service commun de la Métropole du Grand Nancy et de la Ville de Nancy. Au 1^{er} septembre 2022, les deux entités ont été réunies, permettant la création d'une direction unique de 34 agents, ayant pour objectif d'améliorer la qualité du service à ses usagers et à développer les compétences, la polyvalence autant que la spécialisation de ses agent-es. Préparée dès le printemps par plusieurs rencontres entre les agents-es des deux directions, elle a abouti à une organisation en trois services, réunissant les compétences de chacune d'elle de façon cohérente avec les objectifs « métiers » fixés par la direction générale.

FIABILITÉ ET LA FLUIDITÉ DES OPÉRATIONS COMPTABLES

La direction des finances a pour rôle de garantir, par ses missions de contrôle et d'accompagnement des directions administratives et financières, la fiabilité et la fluidité des opérations comptables d'exécution des dépenses et des recettes. À cet égard, la clôture de l'exercice 2022 a mis en exergue la qualité du suivi et de la gestion des comptes de la Métropole, avec un taux d'erreurs constatées chez le comptable public de 1,04 % (taux global de rejet de 0,81 %) et des délais de paiement établis à 23,04 jours, dont 11,47 jours pour la collectivité et 11,57 jours pour le comptable public. Ces opérations d'exécution budgétaire et comptable sont assurées par l'intermédiaire du système d'information « Coriolis » qui, en 2022, a entamé sa « montée de version » en lien avec l'éditeur : un projet clé pour la performance de la fonction financière de la collectivité, qui doit se poursuivre jusqu'en 2024.

STRUCTURATION D'UN SERVICE DES ÉTUDES ET DU CONSEIL DE GESTION

En 2022, la direction des finances a poursuivi la structuration d'un service des études et du conseil de gestion, créé dans le cadre de la mutualisation, qui doit permettre de construire progressivement des outils et des méthodes de contrôle de gestion, dans une logique de conseil et d'aide à la décision pour les élu-e-s, la direction générale et l'ensemble des directions et services. En fin d'année, la création d'un poste de chef de projet « pilotage et valorisation des données financières », associé au rattachement de l'administration fonctionnelle de la direction à ce service, doit contribuer à renforcer les synergies en ce sens. De même, le service des études et du conseil de gestion regroupe les expertises d'ingénierie financière, dédiée au pilotage et au suivi des recettes, ainsi qu'à leur optimisation, notamment en matière de fiscalité et de subventions reçues.

L'ensemble de ces activités auront contribué au pilotage, à la gestion, au suivi et au contrôle de 695 M€ de dépenses et de 716 M€ de recettes en 2022, tous budgets confondus de la Métropole.

UN BUDGET 2022 POUR SE PROJETER DANS L'AVENIR

Après un premier budget marqué par la crise sanitaire en 2021, le budget primitif métropolitain pour 2022 n'a pas échappé au contexte marqué par de très fortes incertitudes, liées notamment au Covid-19 et à la crise internationale générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie à la fin février. Sans oublier le dérèglement climatique et ses dangers, plus que jamais présents.

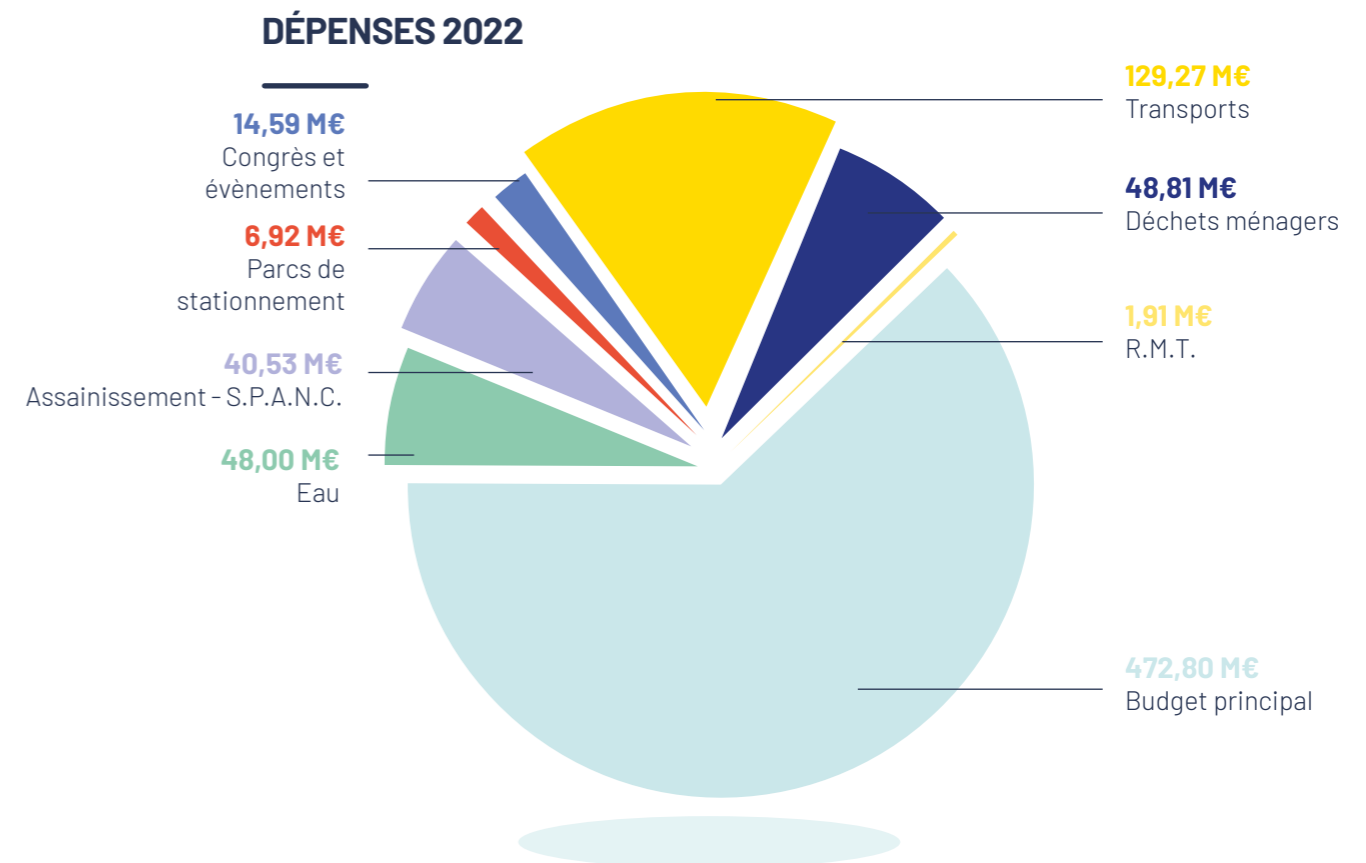
Après un budget 2021 de transition, le budget 2022 s'est voulu fondateur d'un projet de transformation métropolitaine, ambitieux et maîtrisé, à la hauteur des transitions en cours et au service des habitants du Grand Nancy.

La stratégie budgétaire du mandat s'est articulée autour de la priorité donnée aux mobilités, avec un engagement sur le mandat de 300 M€, mobilisant un effort particulier en crédits d'investissement sur les années 2023 à 2025. Ce budget portait également les bases d'une transformation importante de la Métropole qui s'incarne à la fois dans la mise en place des schémas stratégiques (nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial, nouveau Programme Métropolitain de l'Habitat); les mutations des quartiers populaires à Laxou,

sur le Plateau de Haye et à Vandœuvre-lès-Nancy dans le cadre du NPRU; la réinscription des Nations dans un projet de centre-ville à Vandœuvre-lès-Nancy; la validation d'un projet de 15 ha à Tomblaine sur la plaine Flageul consacré aux loisirs et aux sport. Pour relever le défi de l'attractivité, le Grand Nancy a pu notamment s'appuyer sur trois leviers importants en 2022 : la fin des travaux de Nancy Thermal, le soutien affirmé à la recherche et le développement économique.

À ces grands projets et orientations structurantes, 2022 n'a pas fait l'impasse sur le défi des solidarités et de la proximité, avec l'accompagnement des plus vulnérables. Dans ce contexte incertain, des choix forts ont également été posés pour maintenir le pouvoir d'achat des Grands Nancéiens : la confirmation du non-recours à l'augmentation des taux d'imposition, l'affectation, à l'ensemble des tarifs des services publics métropolitains, d'un taux d'inflation limité à 2,6 % au lieu de 4 % et la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et le week-end.

Avec 12 M€ par an consacrés à la maintenance de la voirie, le Grand Nancy renoue également avec une politique d'entretien des espaces publics renforcée, gage de sécurité pour l'ensemble des modes de déplacement et d'un coût moindre in fine.



TOUS BUDGETS	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	378 898 492	90 791 059	469 689 550
	Investissement	264 732 164	28 409 447	293 141 611
TOTAL DÉPENSES		643 630 656	119 200 506	762 831 162
Recettes	Fonctionnement	476 924 157	16 674 035	493 598 192
	Investissement	190 615 141	102 526 471	293 141 611
TOTAL RECETTES		667 539 298	119 200 506	786 739 803

PRINCIPAL	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	220 384 111	47 788 223	268 172 334
	Investissement	179 889 356	24 739 852	204 629 208
TOTAL DÉPENSES		400 273 467	72 528 075	472 801 542
Recettes	Fonctionnement	267 332 901	13 006 440	280 339 341
	Investissement	145 107 573	59 521 635	204 629 208
TOTAL RECETTES		412 440 475	72 528 075	484 968 550

EAU	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	23 658 896	9 407 186	33 066 082
	Investissement	13 999 232	939 620	14 938 852
TOTAL DÉPENSES		37 658 128	10 346 806	48 004 934
Recettes	Fonctionnement	40 668 693	939 620	41 608 313
	Investissement	5 531 666	9 407 186	14 938 852
TOTAL RECETTES		46 200 359	10 346 806	56 547 165

ASSAINISSEMENT	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	16 415 905	6 130 150	22 546 055
	Investissement	16 781 650	1 192 750	17 974 400
TOTAL DÉPENSES		33 197 555	7 322 900	40 520 455
Recettes	Fonctionnement	22 840 818	1 192 750	24 033 568
	Investissement	11 844 250	6 130 150	17 974 400
TOTAL RECETTES		34 685 068	7 322 900	42 007 968

S.P.A.N.C.	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	4 700		4 700
TOTAL DÉPENSES		4 700		4 700
Recettes	Fonctionnement	25 132		25 132
TOTAL RECETTES		25 132		25 132

R.M.T.	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	160 010	752 220	912 230
	Investissement	929 486	68 220	997 706
TOTAL DÉPENSES		1 089 496	820 440	1 909 936
Recettes	Fonctionnement	943 251	68 220	1 011 471
	Investissement	245 486	752 220	997 706
TOTAL RECETTES		1 188 737	820 440	2 009 177

PARCS DE STATIONNEMENT	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	2 460 770	1 928 930	4 389 700
	Investissement	2 520 337	5 930	2 526 267
TOTAL DÉPENSES		4 981 107	1 934 860	6 915 967
Recettes	Fonctionnement	4 439 124	5 930	4 445 054
	Investissement	597 337	1 928 930	2 526 267
TOTAL RECETTES		5 036 461	1 934 860	6 971 321

CONGRÈS-ÉVÈNEMENTS	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	4 013 010	3 479 000	7 492 010
	Investissement	7 097 539	0	7 097 539
TOTAL DÉPENSES		11 110 549	3 479 000	14 589 549
Recettes	Fonctionnement	7 996 829	0	7 996 829
	Investissement	3 618 539	3 479 000	7 097 539
TOTAL RECETTES		11 615 368	3 479 000	15 094 368

TRANSPORTS	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	80 386 093	14 010 837	94 396 930
	Investissement	33 419 000	1 455 395	34 874 395
TOTAL DÉPENSES		113 805 093	15 466 232	129 271 325
Recettes	Fonctionnement	93 973 578	1 455 395	95 428 973
	Investissement	20 863 558	14 010 837	34 874 395
TOTAL RECETTES		114 837 136	15 466 232	130 303 368

DÉCHETS MÉNAGERS	FONC./INV.	RÉEL	ORDRE	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	31 414 997	7 294 513	38 709 510
	Investissement	10 095 564	7 680	10 103 244
TOTAL DÉPENSES		41 510 561	7 302 193	48 812 754
Recettes	Fonctionnement	38 703 830	5 680	38 709 510
	Investissement	2 806 731	7 296 513	10 103 244
TOTAL RECETTES		41 510 561	7 302 193	48 812 754

ART-SUR-MEURTHE

 **1 147 hectares**
 **1 736 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 20 748 €
- Maintenance voirie : 247 087 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 10 914 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 7 branchements neufs (dont 4 d'eau potable et 3 d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 5 demandes, 204 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 6 arbres plantés
- 8,8 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 42,18 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 144 demandes d'intervention traitées



ENVIRONNEMENT

- 2 CEE avec 2 890 € délivrés

HABITAT

- 750 € d'écoprimes
- 400 € PIG

DOMMARTEMONT

 **132 hectares**
 **555 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 11 482 €
- Maintenance voirie : 65 187 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 6 174 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 2 branchements neufs d'eau potable

ESPACES VERTS

- 3 arbres plantés
- 1,47 hectare d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 30,16 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 51 demandes d'intervention traitées

HABITAT

- 137,44 € PIG

ESSEY-LÈS-NANCY

 **575 hectares**
 **8 891 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 130 892 €
- Maintenance voirie : 319 396 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 40 918 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 3 branchements neufs (dont 1 d'eau potable et 2 d'assainissement)
- 464 m de réseau d'eau potable renouvelé
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 11 demandes, 453 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 45 arbres plantés
- 22,4 hectares d'espaces verts

DÉCHETS

- 57,3 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 483 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 4 CEE avec 6 550 € délivrés

HABITAT

- 1 000€ d'écoprimes
- 226 719,48 € logements sociaux (délégation État)
- 966,3 € PIG

FLÉVILLE-DEVANT-NANCY

 **740 hectares**
 **2 185 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 6 113 €
- Maintenance voirie : 84 441 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 22 531 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 5 branchements neufs (dont 1 d'eau potable et 4 d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 7 demandes, 300 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 9 arbres plantés
- 10,55 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 26,86 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 195 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 1 CEE avec 390 € délivrés

HABITAT

- 750 € d'écoprimes
- 469,79 € PIG

HEILLECOURT

 **365 hectares**
 **5 304 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 216 575 €
- Maintenance voirie : 427 428 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 39 969 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 44 branchements neufs (dont 23 d'eau potable et 21 d'assainissement)
- 292 m de réseau d'eau d'assainissement renouvelés
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 21 demandes, 855 € de subventions versées

JARVILLE-LA-MALGRANGE

 **242 hectares**
 **9 375 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 59 858 €
- Maintenance voirie : 408 605 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 30 461 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 7 branchements neufs (dont 5 d'eau potable et 2 d'assainissement)
- 170 m de réseau d'eau potable renouvelé
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 11 demandes, 450 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 25 arbres plantés
- 4,04 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 42,22 tonnes de compost restituées
- 18 conteneurs semi-enterrés installés

PROXIMITÉ

- 372 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 5 CEE avec 4 068 € délivrés



HABITAT

- 1 250 € d'écoprimes
- 40 000 € d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- 2 055,91 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

- 1 nouveau site installé

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

 **1 247 hectares**
 **6 684 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 1 820 €
- Maintenance voirie : 63 252 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 70 098 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 25 branchements neufs (dont 13 d'eau potable et 12 d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 10 demandes, 409 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 2 arbres plantés
- 6,78 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 40,9 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 330 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 4 CEE avec 2 559,5 € délivrés

HABITAT

- 1 500 € d'écoprimes
- 7 300 € de logements sociaux (délégation État)
- 1 290,43 € PIG

LAXOU

 **1 594 hectares**
 **14 320 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 6 837 €
- Maintenance voirie : 312 361 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 49 975 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 19 branchements neufs (dont 11 d'eau potable et 8 d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 6 demandes, 258 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 17 arbres plantés
- 11,72 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 50,28 tonnes de compost restituées
- 7 conteneurs semi-enterrés installés

PROXIMITÉ

– 728 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 10 CEE avec 6 643,5 € délivrés

HABITAT

– 45 000 € contrat de relance
pour la construction durable
– 1 750 € d'écoprimes
– 673,56 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

– 3 nouveaux sites installés

LUDRES

 **818 hectares**
 **6 024 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de
la voirie : 7 824 €
– Maintenance voirie : 234 580 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 154 641 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 4 branchements neufs (dont 3 d'eau
potable et 1 d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux pluviales :
37 demandes, 1 639 € de
subventions versées

ESPACES VERTS

– 23 arbres plantés
– 17,4 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 46,32 tonnes de
compost restituées

PROXIMITÉ

– 314 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 3 CEE avec 1 650 € délivrés

HABITAT

– 1 000 € d'écoprimes

MALZÉVILLE

 **753 hectares**
 **8 274 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de
la voirie : 1 327 211 €
– Maintenance voirie : 513 289 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 145 856 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 34 branchements neufs
(dont 16 d'eau potable et
18 d'assainissement)
– 278 m de réseau renouvelé
(dont 120 m d'eau potable et
158 m d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 9 demandes, 423 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 52 arbres plantés
– 16,9 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 40,4 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

– 475 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 5 CEE avec 2 695 € délivrés

HABITAT

– 2 250 € d'écoprimes
– 48 828 € logements sociaux
(délégation État)
– 1 736,37 € PIG
– 90 000 € surcharges foncières

MAXÉVILLE

 **563 hectares**
 **9 769 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de
la voirie : 22 077 €
– Maintenance voirie : 798 860 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 51 034 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 16 branchements neufs (dont 10
d'eau potable et 6 d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 2 demandes, 95 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 4 arbres plantés
– 18,5 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 50,58 tonnes de
compost restituées
– 2 conteneurs semi-
enterrés installés

PROXIMITÉ

– 535 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 1 CEE avec 2 500 € délivrés

HABITAT

– 16 500 € d'écoprimes
– 6 487,63 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

– 1 site nouveau site installé

NANCY

 **1 501 hectares**
 **105 353 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de
la voirie : 27 582 €
– Maintenance voirie : 3 925 304 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 1 005 425 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 68 branchements neufs
(dont 41 d'eau potable
et 27 d'assainissement)
– 1,766 km de réseau renouvelé
(dont 769 m d'eau potable
et 997 m d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux pluviales :
25 demandes, 1 163 € de
subventions versées

ESPACES VERTS

– 96 arbres plantés
– 19,6 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 25,9 tonnes de compost restituées
– 5 conteneurs semi-enterrés et
46 conteneurs enterrés installés

PROXIMITÉ

– 11 912 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 36 CEE avec 84 113,27 € délivrés

HABITAT

– 10 000 € actions et
études transverses
– 1 679 500 € contrat de relance
pour la construction durable
– 7 250 € d'écoprimes
– 421 312 € logements sociaux
(délégation État)
– 135 000 € de surcharges foncières
– 14 026,25 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

– 24 nouveaux sites installés

PULNOY

 **375 hectares**
 **5 337 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Maintenance voirie : 288 548 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 29 719 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 7 demandes, 296 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 5 arbres plantés
– 4,2 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 59,42 tonnes de
compost restituées

PROXIMITÉ

– 229 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 8 CEE avec 8 350,5 € délivrés

HABITAT

– 1 000 € d'écoprimes
– 55,69 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

– 1 nouveau site installé

SAINT-MAX

 **185 hectares**
 **10 118 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de
la voirie : 145 047 €
– Maintenance voirie : 664 913 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 28 422 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 8 branchements neufs (dont 5 d'eau
potable et 3 d'assainissement)
– 310 m de réseau
d'assainissement renouvelés
– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 13 demandes, 592 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 15 arbres plantés
– 0,89 hectare d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 36,34 tonnes de
compost restituées

PROXIMITÉ

– 354 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 8 CEE avec 10 849,29 € délivrés

HABITAT

– 48 000 € contrat de relance
pour la construction durable
– 1 000 € d'écoprimes
– 4 500 € de surcharge foncière
– 643,07 € PIG

SAULXURES

 **750 hectares**
 **4 259 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Aménagements de la voirie : 1 776 €
– Maintenance voirie : 413 221 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 81 381 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 16 branchements neufs (dont 8
d'eau potable et 8 d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 10 demandes, 460 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 18 arbres plantés
– 8,34 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 45,14 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

– 236 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

– 4 CEE avec 6 004,72 € délivrés

HABITAT

– 1 000 € d'écoprimes
– 271,75 € PIG

SEICHAMPS

 **430 hectares**
 **5 161 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

– Maintenance voirie : 917 258 €
– Éclairage public, coût maintenance
préventive et curative : 26 875 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

– 38 branchements neufs
(dont 19 d'eau potable et
19 d'assainissement)
– Récupérateurs d'eaux
pluviales : 14 demandes, 567 €
de subventions versées

ESPACES VERTS

– 33 arbres plantés
– 4,09 hectares d'espaces
verts entretenus

DÉCHETS

– 39,24 tonnes de compost
restituées

PROXIMITÉ

– 208 demandes
d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 6 CEE avec 10 220 € délivrés

HABITAT

- 13 500 € contrat de relance pour la construction durable
- 2 000 € d'écoprimes
- 8 760 € logements sociaux (délégation État)
- 1 119,4 € PIG
- 49 000 € de surcharges foncières

TOMBLAINE

◇ **550 hectares**
 👤 **9 103 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Maintenance voirie : 355 920 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 49 635 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 31 branchements neufs (dont 18 d'eau potable et 13 d'assainissement)
- 188 m de réseau d'assainissement renouvelé
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 35 demandes, 1 371 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 43 arbres plantés
- 23,3 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 32,96 tonnes de compost restituées
- 9 conteneurs semi-enterrés installés

PROXIMITÉ

- 457 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 9 CEE avec 7 183,7 € délivrés

HABITAT

- 20 000 € d'accession à la propriété
- 141 500 € contrat de relance pour la construction durable
- 2 750 € d'écoprimes
- 2 124,85 € PIG

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

◇ **946 hectares**
 👤 **30 030 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 102 537 €
- Maintenance voirie : 554 796 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 208 297 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 10 branchements neufs (dont 6 d'eau potable et 4 d'assainissement)
- 2,72 km de réseau renouvelé (dont 2,26 d'eau potable et 0,46 d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 18 demandes, 761 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 47 arbres plantés
- 18,58 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 27,1 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 1 090 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 14 CEE avec 17 213,6 € délivrés

HABITAT

- 97 500 € contrat de relance pour la construction durable
- 4 000 € d'écoprimes
- 2 906,01 € PIG

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

- 5 nouveaux sites installés

VILLERS-LÈS-NANCY

◇ **995 hectares**
 👤 **14 645 habitants**

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 506 773 €
- Maintenance voirie : 1 511 559 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 55 976 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 4 branchements d'eau potable neufs
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 23 demandes, 1 044 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 26 arbres plantés
- 10,95 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 54,32 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 856 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 12 CEE avec 13 866,6 € délivrés

HABITAT

- 19 120 € actions et études transverses
- 18 200 € conventionnement sans travaux
- 10 000 € lutte contre l'habitat indigne et non décent
- 427 250 € PIG
- 58 000 € POPAC (programme opérationnel pour l'accompagnement copropriétés)



**CE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 A ÉTÉ ÉLABORÉ
 AVEC L'AIMABLE CONCOURS DES SERVICES
 ET DES PARTENAIRES**

Directeur de la publication : Mathieu Klein.

Conception éditoriale et coordination :
 Élise Frisoni, Céline Lutz, et Maxime Eugène.

Rédaction : Philippe Bohlinger,
 Alexandra Joutel, Cécile Mouton,
 Sabrina Tenace, Aurélie Vion.

Crédits photographiques :
 Mathieu Cugnot, Nicolas Dohr, Khaled Frikha,
 Bertrand Jamot, Serge Martinez, Fred Marvaux,
 Frédéric Mercenier, L'Europe vue du Ciel,
 Jean-François Livet, Julien Soret,
 Clotilde Verdenal - L'œil créatif.

Conception graphique-réalisation :
 Trait d'Union - Nancy.

Impression : Métropole du Grand Nancy.

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Conception graphique et réalisation : www.traidunion-com.fr



Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU





métropole

GrandNancy

RAPPORT D'ACTIVITÉ

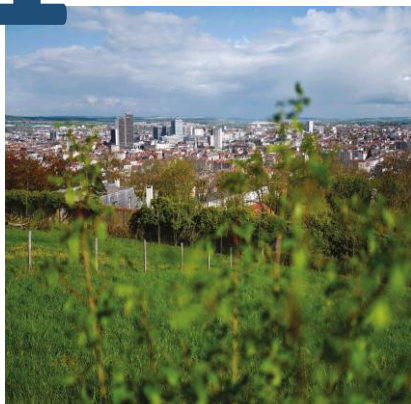
Métropole
du Grand Nancy

22

Art-sur-Meurthe • Dommartemont • Essey-lès-Nancy • Fléville-devant-Nancy • Heillecourt • Houdemont
Jarville-la-Malgrange • Laneuveville-devant-Nancy • Laxou • Ludres • Malzéville • Maxéville • Nancy
Pulnoy • Saint-Max • Saulxures-lès-Nancy • Seichamps • Tomblaine • Vandœuvre-lès-Nancy • Villers-lès-Nancy

LES GRANDES THÉMATIQUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

1



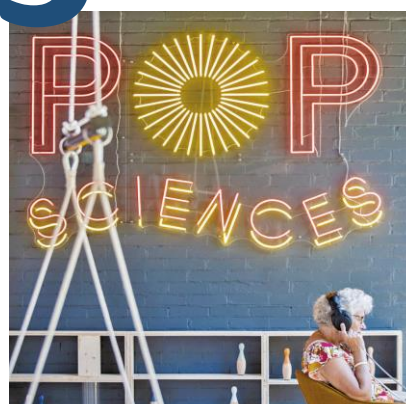
LA
MÉTROPOLE DU
GRAND NANCY

2



UNE
MÉTROPOLE
QUI SE
TRANSFORME

3



UNE
MÉTROPOLE
ATTRACTIVE

4



UNE
MÉTROPOLE DE
PROXIMITÉ

5



UNE
MÉTROPOLE
SOLIDAIRE

L'édition d'un rapport d'activité par les établissements publics de coopération intercommunale est une obligation légale prévue par le Code général des collectivités territoriales.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2022

JANVIER

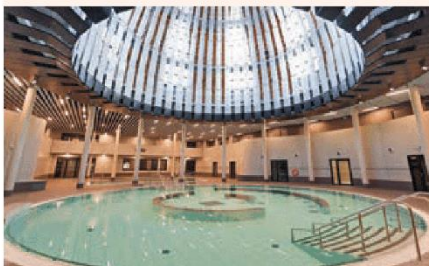
- Signature du contrat de territoire Eau et Climat
- Inauguration du Village de l'Insertion

FÉVRIER

- Recours à une délégation de service public d'une durée de huit ans pour l'exploitation de Nancy Thermal
- 1^{er} rendez-vous de la COP du Grand Nancy

MARS

- Adoption de l'accord de médiation concernant Nancy Thermal
- Gratuité des transports pour les résidents de la Métropole âgés de moins de 18 ans
- Recrutement d'un nouvel urbaniste pour le quartier Nancy Centre Gare



AVRIL

- Organisation d'un Campus Climat dans le cadre de la COP territoriale
- Démarrage de l'exposition « Dinosauriens : l'évolution grandeur nature » au jardin botanique Jean-Marie Pelt

MAI

- Présentation des grandes orientations du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en Conseil métropolitain
- Lancement d'une nouvelle formule pour la collecte des encombrants
- Présentation de la révision du schéma directeur de la ZAC Austrasie

JUIN

- Ouverture de la 2^e édition de la Plage des 2 Rives
- Présentation de l'avenant au Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique avec un engagement de 41 M€ de la Région Grand Est



JUILLET/AOÛT

- Inauguration du Fêru des sciences
- Départ de la 7^e étape du Tour de France depuis Tomblaine
- Lancement du COPcast dans le cadre de la COP territoriale
- 1^{ère} édition de Makerland au Fêru des sciences

SEPTEMBRE

- La Ville de Nancy et la Métropole s'engagent dans un plan de sobriété et de solidarité
- Inauguration de la nouvelle rue Jeanne-d'Arc à Nancy et de la voie verte du Fonteno à Jarville-la-Malgrange
- Piétonnisation d'une partie du centre-ville de Nancy
- Adoption en Conseil du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



OCTOBRE

- Signature de la « Déclaration des collectivités pour un air pur », pour laquelle la Métropole du Grand Nancy fait partie des premières collectivités signataires

NOVEMBRE

- Officialisation de la candidature du Grand Nancy pour la création d'un institut hospitalo-universitaire (IHU) spécialisé dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin aux côtés du CHRU de Nancy, de l'Inserm Est et de l'Université de Lorraine
- Semaine de sensibilisation de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Convention de partenariat entre EDF et le Grand Nancy pour le Fonds de Solidarité Logement

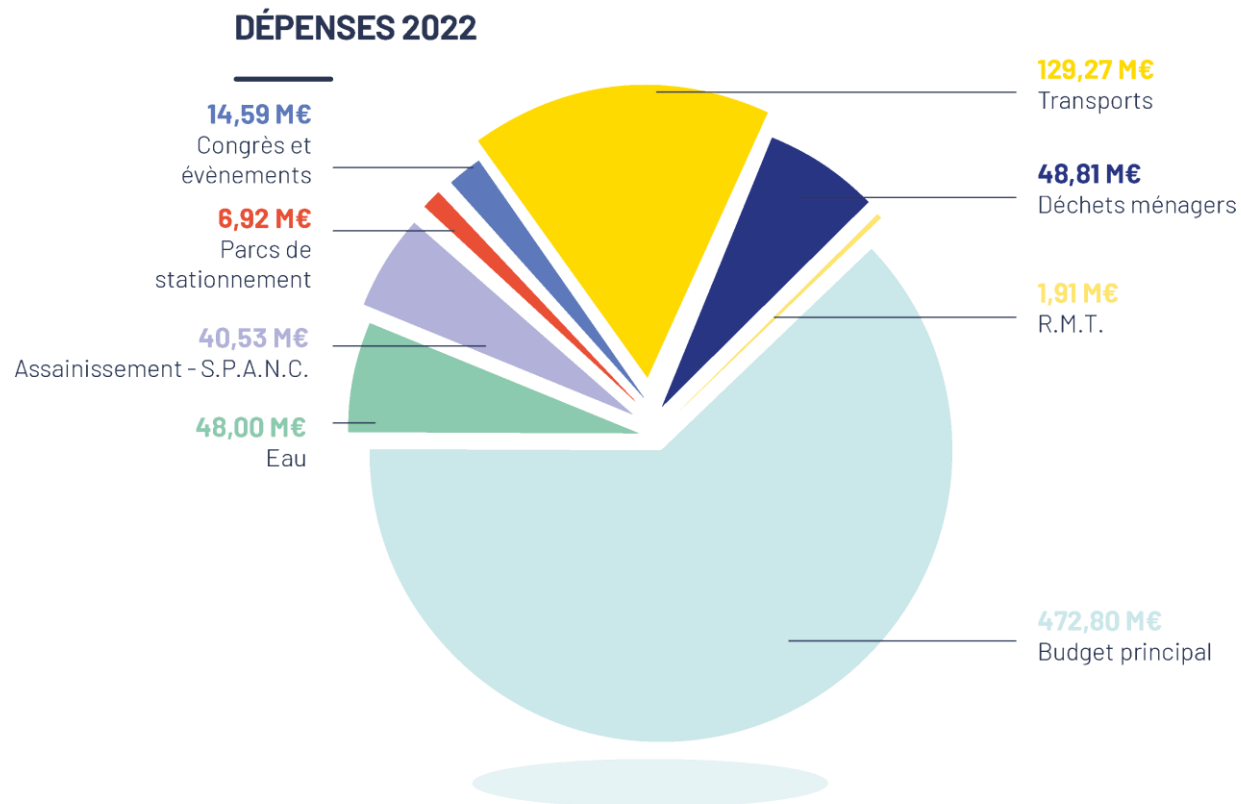


DÉCEMBRE

- Fin des travaux à Nancy Thermal et adoption de deux points majeurs concernant la gouvernance et les tarifs du complexe, dans le cadre du protocole de médiation
- Lancement des Défis Déclics pour baisser ses consommations énergétiques d'au moins 8 %
- 2^e édition du Marché de Noël zéro déchet dans la Grande halle de l'Octroi à Nancy

FINANCES

Par ces orientations, par la volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par un endettement mieux maîtrisé, par la recherche de co-financements effectifs, et par le souci d'agir en interdépendance avec ses territoires voisins, le budget 2022 de la Métropole du Grand Nancy a constitué la première pierre budgétaire du projet métropolitain 2021 – 2026.



MALZÉVILLE

753
HECTARES
/
8 274
HABITANTS

MOBILITÉ & VOIRIE

- Aménagements de la voirie : 1 327 211 €
- Maintenance voirie : 513 289 €
- Éclairage public, coût maintenance préventive et curative : 145 856 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 34 branchements neufs (dont 16 d'eau potable et 18 d'assainissement)
- 278 m de réseau renouvelé (dont 120 m d'eau potable et 158 m d'assainissement)
- Récupérateurs d'eaux pluviales : 9 demandes, 423 € de subventions versées

ESPACES VERTS

- 52 arbres plantés
- 16,9 hectares d'espaces verts entretenus

DÉCHETS

- 40,4 tonnes de compost restituées

PROXIMITÉ

- 475 demandes d'intervention traitées

ENVIRONNEMENT

- 5 CEE avec 2 695 € délivrés

HABITAT

- 2 250 € d'écoprimes
- 48 828 € logements sociaux (délégation État)
- 1 736,37 € PIG
- 90 000 € surcharges foncières

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Métropole
du Grand Nancy

22

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres

Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

métropole
GrandNancy

PLUS D'INFOS SUR
WWW.GRANDNANCY.EU

